

DEPARTEMENT des HAUTES- PYRENEES**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRU
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_001



L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois janvier , le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au siège de la nouvelle communauté, sous la présidence de Monsieur Gabriel MARQUERIE, doyen de l'assemblée et en cette qualité, président de séance.

Date de Convocation : 09 janvier 2017

Date d'affichage : lundi 09 janvier 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	68	69

PRESENTS : Gabriel ABADIE, Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Marc GUALBERT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Jean-Marc LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Véronique RENAUDOT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Jacques THEZE, André TRINC, Serge VAISSAC.

PROCURATION : Serge DEBAT par Christian ALEGRET

Secrétaire de séance : Nicolas DATAS TAPIE

OBJET**ELECTION DU PRESIDENT DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE ISSUE DE LA FUSION**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2016-12-09-016 en date du 9 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay au 1er janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants et L.5211-41-3 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du président de la communauté issue de la fusion tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

En application des dispositions de l'article L. 2122-8 du CGCT, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2, il appartient au doyen d'âge du conseil communautaire de présider la présente élection.

Monsieur Gabriel MARQUERIE, en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président de la nouvelle communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay issue de la fusion opérée.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Christian ALEGRET et Monsieur André LAFFARGUE sont candidats à la présidence de la communauté.

Monsieur Gabriel MARQUERIE, le doyen du conseil communautaire, rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

LE CONSEIL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 63 suffrages exprimés pour 69 votants, 36 suffrages exprimés pour Monsieur Christian ALEGRET.

- **PROCLAME** Monsieur Christian ALEGRET, président de la communauté et le déclare installé,
- **AUTORISE** Monsieur Christian ALEGRET, le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Le Président,
Gabriel MARQUERIE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUIC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

PROCÈS VERBAL



Nombre de délégués : en exercice : 69 présents : 68 votants : 69 (dont procuration)	INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU
--	--

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay, proclamés élus dans leur collectivité membre, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Tournay sur convocation qui leur a été adressée, par Monsieur André LAFFARGUE, Président, en application des articles L.2122-8, L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants:

ABADIE Jean-Claude	ALEGRET Christian	BAUTE Emmanuelle
BERTHIER Aline	BEYRIES Jacqueline	BORDES Daniel
BORDIS Francis	GUALBERT Marc	BROUEILH Jean Paul
BRUNO Yves	BRUZAUD Marie-Thérèse	CAPDEVILLE Michel
CARATY Blandine	CAREAC Yves	THEZE Jacques
CAZABAT Jean-Luc	CAZANAVE Claude	CHA Sabine
CHAZE David	COURTIADE Henri	DAROUS Pierre
DARRIBES Charles	DATAS TAPIE Nicolas	DAYDE Gilbert
	DELAS Jean-Claude	DENAGISCARDE Camille
DUCASSE Jacques	ESPURT Joseph Paul	FERNANDEZ Reine
FERRERO Roland	FOURCADE Jacques	FOURCADE Laurent
GABRIEL Félix	GAILHOU Monique	GAILLAT Paul
GARCIA Marie-Hélène	JOURET Christian	LABAT Cyrille
LACASSAGNE Didier	LACASSAGNE Jean-Marc	LACOUME Philippe
LAFFARGUE André	LAHAILLE Maurice	LAMON Monique
LAPORTE Jean	LARRE Bernard	LARRONDO RENAUDOT Véronique
LEMASQUERIER Gilles	LESAULNIER Rémy	BOUYSSIERES Régine
MARQUERIE Gabriel	MARQUES Laurent	MASSET Didier
MATHELIN Sylvie	MOULEDOUS Sylvie	NEFF Mathilde
NOGUES Christian	PAILHAS Michel	PAILHE Alain
ABADIE Gabriel	PHILIPPON Guy	PIERROT Régis
POURTEAU Thérèse	ROY Françoise	SALIERES Christine
SEVA Joël	TRINC André	VAISSAC Serge

Excusés : M. DEBAT Serge (procuration à M. ALEGRET Christian)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gabriel MARQUERIE, le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, qui, après l'appel nominal, le quorum étant atteint, déclare installer l'ensemble des conseillers municipaux désignés dans leurs fonctions de délégués communautaires.

Monsieur DATAS Nicolas a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire.

Les assesseurs sont désignés : - M. CAZANAVE Claude
- M. BORDES Daniel

Le Président explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

2. Election du Président

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités territoriales :

Le Président est l'organe exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.

Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Il est le seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

Il est le chef des services de l'E.P.C.I. et représente celui-ci en justice,

Il rend compte au conseil communautaire des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

Le Président de séance invite le conseil communautaire à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**Premier tour de scrutin**

Candidats :

- Christian ALEGRET (Pouyastruc)
- André LAFFARGUE (Mascaras)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 69
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 63
- Majorité Absolue : 32

Ont obtenu :

- M. Christian ALEGRET : 36 voix, soit 57,1 %
- M. André LAFFARGUE : 27 voix, soit 42,9 %

Monsieur ALEGRET Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3. Détermination du nombre de vice-présidents (M. ABADIE Gabriel a quitté la séance)

Sous la présidence de Monsieur ALEGRET Christian élu Président, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il est rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (articles L.2122-1, 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Les Vice-Présidents sont obligatoirement membres du bureau.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant soit 14 pour la Communauté de Communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay ni excéder quinze Vice-Présidents.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (L.5211-12 du CGCT). Dans ce cas, le Conseil Communautaire étant composé de 69 délégués, la Communauté de Communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay ne peut élire plus de 14 Vice-Présidents.

Le Président propose de fixer à 10 le nombre de Vice-Présidents et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce nombre. Il est proposé un vote à main levée. Les conseillers souhaitent voter à bulletins secrets.

Après délibération, les membres du Conseil Communautaire décident à la majorité des membres présents et représentés de fixer le nombre de Vice-Présidents à 10, conformément à la réglementation. En conséquence, il sera procédé à l'élection de dix (10) Vice-Présidents.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY

4. Election des vice-présidents

1^{er} Vice-Président : Résultats du scrutin

Premier tour de scrutin

Candidat :

- M. LAFFARGUE André (Mascaras)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité Absolue : 34

Ont obtenu :

- M. LAFFARGUE André : 68 voix, soit 100 %

Monsieur LAFFARGUE André ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

2^{ème} Vice-Président : Résultats du scrutin

Premier tour de scrutin

Candidats :

- M. DAYDE Gilbert (Boulin)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 15
- Suffrages exprimés : 53
- Majorité Absolue : 27

Ont obtenu :

- M. DAYDE Gilbert : 53 voix, soit 100 %

Monsieur DAYDE Gilbert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^e Vice-Président et immédiatement installé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**3^{ème} Vice-Président : Résultats du scrutin****Premier tour de scrutin**

Candidats :

- M. LACASSAGNE Didier (Sinzos)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 60
- Majorité Absolue : 30

Ont obtenu :

- M. LACASSAGNE Didier : 60 voix, soit 100 %

Monsieur LACASSAGNE Didier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^e Vice-Président et immédiatement installé.

4^{ème} Vice-Président : Résultats du scrutin**Premier tour de scrutin**

Candidats :

- M. BRUNO Yves (Dours)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 23
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité Absolue : 23

Ont obtenu :

- M. BRUNO Yves : 45 voix, soit 100 %

Monsieur BRUNO Yves ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^e Vice-Président et immédiatement installé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY

5^{ème} Vice-Président : Résultats du scrutin

Premier tour de scrutin

Candidats :

- M. LABAT Cyrille (Oléac-Dessus)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 13
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité Absolue : 28

Ont obtenu :

- M. LABAT Cyrille : 55 voix, soit 100 %

Monsieur LABAT Cyrille ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^e Vice-Président et immédiatement installé.

6^{ème} Vice-Président : Résultats du scrutin

Premier tour de scrutin

Candidats :

- M. CAZANAVE Claude (Marseillan)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 13
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité Absolue : 28

Ont obtenu :

- M. CAZANAVE Claude : 55 voix, soit 100 %

Monsieur CAZANAVE Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^e Vice-Président et immédiatement installé.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY****7^{ème} Vice-Président : Résultats du scrutin****Premier tour de scrutin**

Candidats :

- M. DENAGISCARDE Camille (Tournay)
- M. DATAS TAPIE Nicolas (Tournay)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 64
- Majorité Absolue : 32

Ont obtenu :

- M. DENAGISCARDE Camille : 24 voix, soit 37,5 %
- M. DATAS TAPIE Nicolas : 40 voix, soit 62,5 %

Monsieur DATAS TAPIE Nicolas ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^o Vice-Président et immédiatement installé.

8^{ème} Vice-Président : Résultats du scrutin**Premier tour de scrutin**

Candidats :

- M. JOURET Christian (Oléac-Debat)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 11
- Suffrages exprimés : 57
- Majorité Absolue : 29

Ont obtenu :

- M. JOURET Christian : 57 voix, soit 100 %

Monsieur JOURET Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^o Vice-Président et immédiatement installé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY

9^{ème} Vice-Président : Résultats du scrutin

Premier tour de scrutin

Candidats :

- M. DUCASSE Jacques (Bordes)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 16
- Suffrages exprimés : 52
- Majorité Absolue : 26

Ont obtenu :

- M. DUCASSE Jacques : 52 voix, soit 100 %

Monsieur DUCASSE Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^o Vice-Président et immédiatement installé.

10^{ème} Vice-Président : Résultats du scrutin

Premier tour de scrutin

Candidats :

- Mme LAMON Monique (Souyeaux)

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 59
- Majorité Absolue : 30

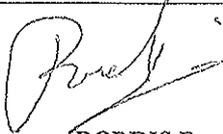
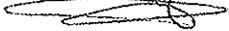
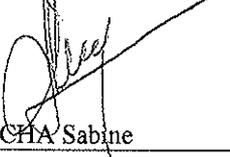
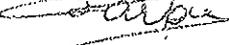
Ont obtenu :

- Mme LAMON Monique : 59 voix, soit 100 %

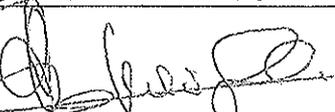
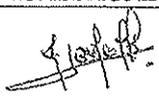
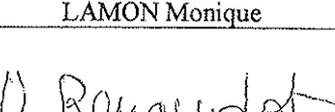
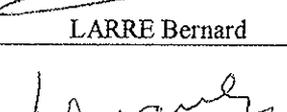
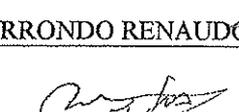
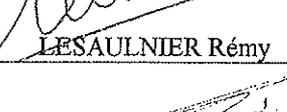
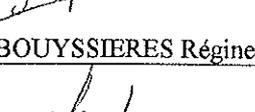
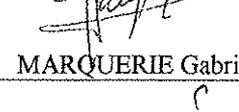
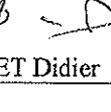
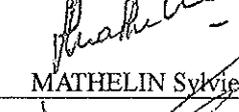
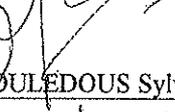
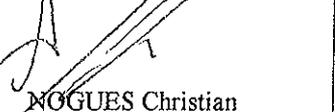
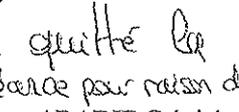
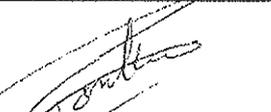
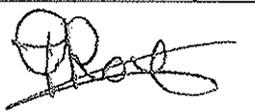
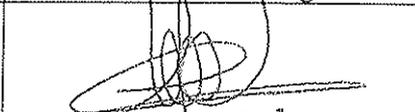
Madame LAMON Monique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^o Vice-Président et immédiatement installé.

2017-006
 Préfecture Des
 Hautes-Pyrénées
 - 6 FEV. 2017
 ARRIVÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTROUC
 ET DU CANTON DE TOURNAY

 BORDIS Francis	 GUALBERT Marc	 BROUEILH Jean Paul
 BRUNO Yves	 BRUZAUD Marie-Thérèse	 CAPDEVILLE Michel
 CARATY Blandine	 CAREAC Yves	 THEZE Jacques
 CAZABAT Jean-Luc	 CAZANAVE Claude	 CHA Sabine
 CHAZE David	 COURTIADÉ Henri	 DAROUS Pierre
 DARRIBES Charles	 DATAS TAPIE Nicolas	 DAYDE Gilbert
	 DELAS Jean-Claude	 DENAGISCARDE Camille
 DUCASSE Jacques	 ESPURT Joseph Paul	 FERNANDEZ Reine
 FERRERO Roland	 FOURCADE Jacques	 FOURCADE Laurent
 GABRIEL Félix	 GAILHOU Monique	 GAILLAT Paul
 GARCIA Marie-Hélène	 JOURET Christian	 LABAT Cyrille

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY

 LACASSAGNE Didier	 LACASSAGNE Jean-Marc	 LACOUME Philippe
 LAFFARGUE André	 LAHAILLE Maurice	 LAMON Monique
 LAPORTE Jean	 LARRE Bernard	 LARRONDO RENAUDOT V. Veronique
 LEMASQUERIER Gilles	 LESAULNIER Rémy	 BOUYSSIÈRES Régine
 MARQUERIE Gabriel	 MARQUES Laurent	 MASSET Didier
 MATHELIN Sylvie	 MOULEDOUS Sylvie	 NEFF Mathilde
 NOGUES Christian	 PAILHAS Michel	 PAILHE Alain
 ce quitter la séance pour raison de santé ABADIE Gabriel	 PHILIPPON Guy	 PIERROT Régis
 POURTEAU Thérèse	 ROY Françoise	 SALIERES Christine
 SEVA Joël	 TRINC André	 VAISSAC Serge

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

5. Proclamation de l'élection des Vice-Présidents

Ont été proclamés Vice-Présidents et immédiatement installés, les conseillers suivants :

VICE-PRESIDENTS	
1	M. LAFARGUE André
2	M. DAYDE Gilbert
3	M. LACASSAGNE Didier
4	M. BRUNO Yves
5	M. LABAT Cyrille
6	M. CAZANAVE Claude
7	M. DATAS TAPIE Nicolas
8	M. JOURET Christian
9	M. DUCASSE Jacques
10	Mme LAMON Monique



6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-trois janvier deux mille dix-sept à 00h45 a été après lecture signé par le Président, le conseiller communautaire le plus âgé les assesseurs, le secrétaire, ainsi que tous les membres du conseil communautaire.

Le Président

**Le conseiller communautaire
le plus âgé**

Le secrétaire

Les assesseurs

Les délégués communautaires :

ABADIE Jean-Claude	ALEGRET Christian	BAUTE Emmanuelle
BERTHIER Aline	BEYRIES Jacqueline	BORDES Daniel

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY

65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_002

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

- 6 FEV. 2017

ARRIVÉE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège de la nouvelle communauté, sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET, Président nouvellement élu.

Date de Convocation : 09 janvier 2017

Date d'affichage : lundi 09 janvier 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	67	68

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Marc GUALBERT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Jean-Marc LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Véronique RENAUDOT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Jacques THEZE, André TRINC, Serge VAISSAC

PROCURATION : Serge DEBAT par Christian ALEGRET

ABSENTS : ABADIE Gabriel

Secrétaire de séance : Nicolas DATAS TAPIE

OBJET

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2016-12-09-016 en date du 9 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3 ;

Le président de la communauté rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre nouveau conseil communautaire lequel comprend désormais 69 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 14 vice-présidents.

Monsieur le Président propose de fixer à 10 le nombre de vice-présidents et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce nombre. Il est suggéré de voter à main levée. Les conseillers souhaitent voter à bulletin secrets pour choisir entre 10 et 12 vice-présidents. Le Président propose donc de voter pour fixer à 10 ou 12 le nombre de vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents. Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire.

En outre, les dispositions de l'article L. 5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 45 voix pour, 21 voix contre, et 2 abstentions

- **DECIDE** de fixer à dix, le nombre de vice-présidents.
- **AUTORISE** Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

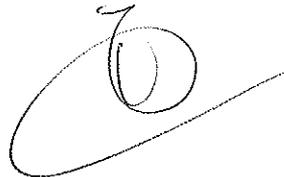
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_003



L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au siège de la nouvelle communauté, sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET, Président nouvellement élu.

Date de Convocation : 09 janvier 2017

Date d'affichage : lundi 09 janvier 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	67	68

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Marc GUALBERT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Jean-Marc LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Remy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Véronique RENAUDOT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Jacques THEZE, André TRINC, Serge VAISSAC.

PROCURATION : Serge DEBAT par Christian ALEGRET

ABSENTS : ABADIE Gabriel

Secrétaire de séance : Nicolas DATAS TAPIE

OBJET**ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2016-12-09-016 en date du 9 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté issue de la fusion tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Toutefois, nonobstant ce renvoi et conformément à l'esprit du législateur, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du Bureau les règles de l'article L. 2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou les règles de l'article L. 2122-7-2, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

En conséquence de quoi, et à défaut de dispositif expressément prévu par les textes applicables, il y a lieu de recourir pour l'élection des membres du Bureau, en l'espèce des vice-présidents, au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection. Il ressort de la jurisprudence que l'article L. 2122-7-2 susvisé, qui pose le principe, pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus, du scrutin de listes constituées selon le principe de parité, est inapplicable pour la constitution du Bureau d'un EPCI, le juge concluant donc que cette élection devait se faire au scrutin uninominal. Le juge administratif a également eu l'occasion de rappeler que l'élection des membres du Bureau d'un EPCI devait obligatoirement avoir lieu au scrutin secret sous peine d'annulation.

Considérant le nombre de vice-présidents fixé par le conseil communautaire,
Considérant les candidatures suivantes :

Pour le poste de 1^{er} Vice-Président : Monsieur André LAFFARGUE
Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Gilbert DAYDE
Pour le poste de 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Didier LACASSAGNE
Pour le poste de 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Yves BRUNO
Pour le poste de 5^{ème} Vice-Président : Monsieur Cyrille LABAT
Pour le poste de 6^{ème} Vice-Président : Monsieur Claude CAZANAVE
Pour le poste de 7^{ème} Vice-Président :- Monsieur Camille DENAGISCARDE
- Monsieur Nicolas DATAS TAPIE
Pour le poste de 8^{ème} Vice-Président : Monsieur Christian JOURET
Pour le poste de 9^{ème} Vice-Président : Monsieur Jacques DUCASSE
Pour le poste de 10^{ème} Vice-Président : Madame Monique LAMON

LE CONSEIL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin fixé au procès-verbal annexé, comptabilise :

- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus :
 - Monsieur André LAFFARGUE en qualité de 1^{er} Vice-Président
 - Monsieur Gilbert DAYDE en qualité de 2^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Didier LACASSAGNE en qualité de 3^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Yves BRUNO en qualité de 4^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Cyrille LABAT en qualité de 5^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Claude CAZANAVE en qualité de 6^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Nicolas DATAS TAPIE en qualité de 7^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Christian JOURET en qualité de 8^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Jacques DUCASSE en qualité de 9^{ème} Vice-Président
 - Madame Monique LAMON en qualité de 10^{ème} Vice-Président.

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



2017-010

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Délibération n° DE_2017_004**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10 février 2017
Date d'affichage : vendredi 10 février 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSIET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALJERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PROCURATION : Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Maurice LONGA par Christian NOGUES

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET**Création des emplois permanents pour la reprise des agents**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'arrêté préfectoral N° 65-2016-07-01-003, en date du 9 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay, en date du 01/01/2017, issue de la fusion des communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et de la communauté de communes du canton de Tournay.

Considérant que dans le cadre de la fusion des deux communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay, la nouvelle entité est dans l'obligation de reprendre l'intégralité des emplois permanents qui existaient auparavant,

Considérant qu'il est indispensable de les créer dans le cadre de cette nouvelle intercommunalité,

Considérant que les emplois permanents sur le budget principal sont les suivants :

Catégorie	Filière	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Nombre de poste
C	Administrative	Adjoint administratif de 2 ^e classe	3 h	1
C	Administrative	Adjoint administratif de 2 ^e classe	26,75 h	1
C	Administrative	Adjoint administratif de 2 ^e classe	35 h	1
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	4 h	1
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	35 h	2
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1
C	Animation	Adjoint d'animation de 2 ^e classe	28 h	1
C	Animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	31,95 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	13,99 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	20,44 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	20,75 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	20,96 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	22 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	23,04 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	24,20 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	24,34 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	26,71 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	28,46 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	28,49 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	28,92 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	30,21 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	30,91 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	35 h	1
C	Technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35 h	1
C	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	28,03 h	1
C	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	28,18 h	1
C	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	32,19 h	1
C	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35 h	6

2017-011

C	Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1
C	Médico-social	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	28,83 h	1
C	Médico-social	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	30,21 h	1
B	Administrative	Rédacteur principal de 2 ^e classe	35 h	1
A	Administrative	Attaché	35 h	2
Total des emplois permanents				40

Un emploi permanent est positionné sur le budget ordures ménagères :

Catégorie	Filière	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Nombre de poste
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	30 h	1
Total des emplois permanents				1

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- de valider la création des emplois permanents tels que décrit ci-dessus.
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay, chapitre 012 : charges du personnel.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY



2017-012

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_005

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVER, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVER

OBJET

Etablissement du tableau des effectifs

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'arrêté préfectoral N° 65-2016-07-01-003, en date du 9 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay, en date du 01/01/2017, issue de la fusion des communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et de la communauté de communes du canton de Tournay,

Considérant que tous les agents présents dans les collectivités fusionnées sont obligatoirement transférés dans la nouvelle entité,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 15 février 2017 :

Sur le budget principal :

Cat.	Filière	Grade	Tps de travail hebdo	Nb de postes pourvus	Nb de postes vacants
C	Administrative	Adjoint administratif de 2 ^e classe	3 h	1	
C	Administrative	Adjoint administratif de 2 ^e classe	26,75 h	1	
C	Administrative	Adjoint administratif de 2 ^e classe	35 h	1	
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	4 h	1	
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	35 h	2	
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1	
C	Animation	Adjoint d'animation de 2 ^e classe	28 h	1	
C	Animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	31,95 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	13,99 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	20,44 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	20,75 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	20,96 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	22 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	23,04 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	24,20 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	24,34 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	26,71 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	28,46 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	28,49 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	28,92 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	30,21 h		1
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	30,91 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	35 h	1	
C	Technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35 h	1	
C	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	28,03 h	1	
C	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	28,18 h	1	
C	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	32,19 h	1	

2017-013

C	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35 h	6	
C	Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1	
C	Médico-social	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	28,83 h	1	
C	Médico-social	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	30,21 h	1	
B	Administrative	Rédacteur principal de 2 ^e classe	35 h	1	
A	Administrative	Attaché	35 h	1	1
Total des emplois permanents pourvus				38	

Sur le budget des ordures ménagères :

Catégorie	Filière	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Nbre de postes pourvus	Nbre de postes vacants
C	Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	30 h	1	
Total des emplois permanents pourvus				1	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

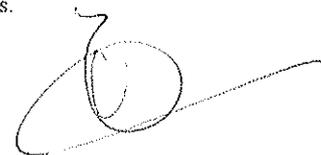
- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus et arrêté à la date du 15 février 2017.
- autorise monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET




**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-014

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_006

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTHADE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de celui-ci,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des services des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (article 37),

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10.000 habitants,

Considérant le besoin du service administratif de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Considérant qu'il en découle la nécessité de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

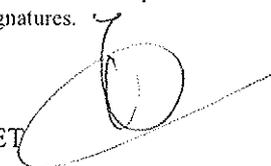
- de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, à temps complet, à la Communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,
- de charger le Président de recruter le titulaire de ce poste,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant au budget, chapitre et article prévus à cet effet,
- une prise d'effet de la présente délibération, à compter du 1^{er} mars 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15. place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-015

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_007

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALJERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentales des agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention,

Considérant que le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du fonds national de prévention de la CNRACL,
- d'autoriser le Président de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-016

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_008

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUËME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Indemnités des élus

Vu les articles R.5214-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.5211-12 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des Présidents et Vice-présidents,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 fixant l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus,

Vu l'article L.5211-12 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des Présidents et Vice-présidents,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 23 janvier 2017 constatant l'élection du Président et de 10 Vice-présidents,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une communauté de communes de 10 000 à 19 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 48,75 %,

Considérant que pour une communauté de communes de 10 000 à 19 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un vice-président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 20,63 %,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-présidents comme suit, avec date d'effet au 1^{er} février 2017,
- de fixer l'indemnité de fonction de Président à 33,58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- de fixer l'indemnité de fonction des 10 Vice-présidents à 13,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire,
- de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau ci-dessous récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil communautaire.

FONCTIONS	NOMS	INDICE BRUT	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE
Président	ALEGRET Christian	33,58 %	1 299,77 €
Vice-président	LAFFARGUE André	13,77 %	532,99 €
Vice-président	DAYDE Gilbert	13,77 %	532,99 €
Vice-président	LACASSAGNE Didier	13,77 %	532,99 €
Vice-président	BRUNO Yves	13,77 %	532,99 €
Vice-président	LABAT Cyrille	13,77 %	532,99 €
Vice-président	CAZANA VE Claude	13,77 %	532,99 €
Vice-président	DATAS-TAPIE Nicolas	13,77 %	532,99 €
Vice-président	JOURET Christian	13,77 %	532,99 €
Vice-président	DUCASSE Jacques	13,77 %	532,99 €
Vice-président	LAMON Monique	13,77 %	532,99 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-017

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_009

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADIE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Encaissement d'un chèque de Groupama

Vu l'article L. 2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réception d'un chèque d'un montant de 1598,51 € de la part de l'assurance Groupama correspondant au remboursement des frais d'huissier engagé dans le dossier de la boulangerie.

Considérant qu'il y a lieu d'encaisser le chèque pour mettre à jour la comptabilité de 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DECIDE:

- d'accorder l'encaissement du chèque de Goupama d'un montant de 1 598,51 € sur le budget principal de 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET


**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
 15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Délibération n° DE_2017_010

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Election des représentants au sein des organes extérieurs : SMECTOM, SYMAT et VAE

Vu les articles L.2121-33, L.2121-21, L.5211-7 I, L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 65-2016-07-01-003 portant création de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Vu les différents syndicats auxquels adhère la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Vu les statuts du SMECTOM, du SYMAT et de Val Adour Environnement,

Considérant la fusion au 1^{er} janvier 2017, il y a lieu de procéder à la nomination des représentants des divers syndicats,

Monsieur le Président indique à l'assemblée le nombre de délégués et suppléants à nommer dans chaque syndicat et demande que des candidats se présentent,



Syndicats	Nombre de titulaire	Nombre de suppléants
- SMECTOM	collège traitement : 2 collège collecte : 4	collège traitement : 1 collège collecte : 2
- SYMAT	1	1
- VAE	1 par communes membres (Boulin, Castéra-Lou, Collongues, Dours, Lizos, Louit, Oléac, Sabalos et Soréac)	1 par communes membres (Boulin, Castéra-Lou, Collongues, Dours, Lizos, Louit, Oléac, Sabalos et Soréac)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE:

- de désigner comme représentants de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay au comité syndical du SMECTOM, du SYMAT et du VAE :

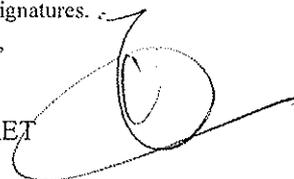
Syndicats	Nombre de titulaire	Nombre de suppléants
SMECTOM	<u>collège traitement</u> : - M. LACOUME Philippe - M. BORDIS Francis <u>collège collecte</u> : - M. LAFFARGUE André - M. ESPURT Joseph Paul - Mme MATHELIN Sylvie - M. BORDES Daniel	<u>collège traitement</u> : - Mme POURTEAU Thérèse <u>collège collecte</u> : - M. LAPORTE Jean - M. PAILHE Alain
SYMAT	- M. ALEGRET Christian	- M. DEBAT Serge
VAE	- M. DAYDE Gilbert - M. BOURGOIN Cédric - M. LARTIGUE Hubert - M. BRUNO Yves - M. TRINC André - M. LAPASSET Jean-Louis - M. FOURCADE Joël - M. MASSET Didier - M. FERRERO Roland	- M. BOYER Didier - M. GONCALVES David - M. CAPDEVILLE Michel - Mme SAVIN Claudine - M. FORCOLIN Christophe - Mme CIEUTAT Marie-Claude - Mme DEBARNOT Christine - Mme IDRAC Sylvie - Mme SAINT-UBERY Maryse

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-019

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_011

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALJERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Assurance statutaire, renouvellement du contrat groupe avec le CDG-65

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que les deux communautés avaient adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion (CDG-65) pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application des régimes de protection sociale applicables aux agents territoriaux. Il s'agit d'un contrat en capitalisation (concernant les risques liés aux agents affiliés à la CNRACL et les risques liés aux agents affiliés à l'IRCANTEC).

Considérant que le contrat dont il s'agit, négocié pour la période 2014-2017, arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Considérant que pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Considérant les avantages d'une solution d'assurance mutualisée qui permet notamment une garantie de taux.

Il est donc proposé à l'assemblée de confirmer la position antérieure de l'EPCI.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE:

- d'autoriser le Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL et IRCANTEC.
- d'autoriser Monsieur le Président, au regard des résultats, à prononcer l'adhésion au contrat groupe qui sera signé par le Centre de gestion 65,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ces décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-020

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

7 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_012

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALJERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Reprise des Prêts

Vu l'arrêté préfectoral N° 65-2016-07-01-003, en date du 9 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay, en date du 01/01/2017, issue de la fusion des communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et de la communauté de communes du canton de Tournay,

Considérant que dans le cadre du transfert des compétences exercées au 1^{er} janvier 2017, les emprunts contractés par les anciennes communautés doivent être repris par la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Considérant le tableau annexé présentant les prêts bancaires en cours,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

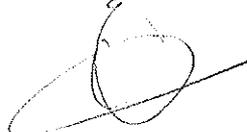
- d'accepter la reprise des prêts bancaires comme stipulé dans le tableau annexé,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la reprise des prêts bancaires.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY**

EMPRUNTS de la 3CP

Budget Principal

Souscription	Banque	N° prêt	Capital emprunté	Taux (%)	Tx fixe ou variable	Durée (mois)	Échéance (M/T/A)	CC d'origine	Objet du prêt	Observations	Dernière échéance
10/09/2012	CA	510 907 476 76	5 000 €	4,36	Fixe	60	A	Cme de Souyeaux	Ecole de Souyeaux		10/09/2017
08/07/2003	CA	510 092 389 18	200 000 €	4,15	Fixe	180	A	Cme de Pouyastruc	Ecole de Pouyastruc		10/01/2018
19/08/2011	CA	510 826 686 25	60 000 €	3,93	Fixe	96	A	CCADE	Achat bus		19/11/2018
15/06/2004	CA	510 143 540 63	80 000 €	4	Fixe	180	A	Cme de Lansac	Ecole de Lansac		05/06/2019
21/05/2012	CA	510 892 625 81	37 000 €	4,58	Fixe	96	A	CCADE	Achat Epareuse		19/09/2019
15/12/2008	CEMP	7491105	30 000 €	5,11	Fixe	144	A	CC Riou de Loulès	Garderie de Dours		15/03/2020
2010	CA	510 780 815 77	84 428 €	2,76	Fixe	99	T	Cme de Pouyastruc	Ecole de Pouyastruc	60% Cme + 40 % 3CP	05/01/2021
15/07/2008	CA	510 557 493 11	289 644,94 €	5,26	Fixe	180	A	CCADE	Hangar bus et bennes		25/02/2023
27/02/2013	CA	000 000 174 49	100 000 €	3,96	Fixe	144	A	3CP	Ecole d'Aubarède		10/02/2025
07/12/2012	CA	510 934 661 93	170 000 €	4,76	Fixe	180	A	CC Riou de Loulès	Maison de Bernes		10/12/2027
28/11/2012	CA	000 000 013 67	300 000 €	4,71	Fixe	180	M	SIVOM	Espace sportif Pouyastruc		10/12/2027
15/03/2016	CEMP	4635803	125 000 €	3,25	Fixe	180	A	3CP	Défense incendie		05/04/2031
13/07/2016	CA	000 004 271 22	125 000 €	2,2	Fixe	180	T	3CP	Divers travaux d'invest.		10/07/2031

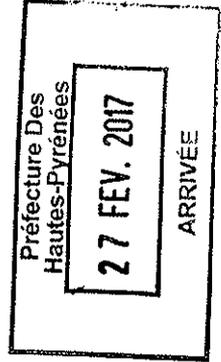
Budget OM

Souscription	Banque	N° prêt	Capital emprunté	Taux (%)	Tx fixe ou variable	Durée (mois)	Échéance (M/T/A)	CC d'origine	Objet du prêt	Observations	Dernière échéance
05/03/2012	CE	4248053	47 106 €	5,95	Fixe	96	A	CCADE	Déchetterie		05/03/2020

Budget ZA

Souscription	Banque	N° prêt	Capital emprunté	Taux (%)	Tx fixe ou variable	Durée (mois)	Échéance (M/T/A)	CC d'origine	Objet du prêt	Observations	Dernière échéance
11/02/2011	BP	7052817	110 000 €	3,1	Fixe	120	A	CCADE	Photovoltaïque		11/02/2021
11/02/2011	BP	7052816	150 000 €	3,56	Fixe	180	A	CCADE	Hotel d'entreprise		11/02/2026
05/02/2010	CA	510 679 045 83	320 000 €	4,28	Fixe	204	A	CCADE	Atelier Relais		05/01/2027

Classé par date d'échéance



2017-021

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Délibération n° DE_2017_013


L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DÉBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERJER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALJERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET
Demandes de subventions pour la DETR 2017

Vu l'article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux d'aménagements sur des biens appartenant ou mis à disposition de la communauté de communes de coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay vont être réalisés en 2017,

Considérant que les travaux font l'objet de demandes de subventions au titre de la DETR pour l'année 2017,

Considérant que les dossiers concernés pour la programmation 2017 sont :

- la réhabilitation d'un bâtiment appelé « la chaudronnerie » à Tournay (tranche 1),
- la construction d'un groupe scolaire à Dours sur le RPI de Loulès,
- des travaux de mise en conformité de la défense incendie dans les communes d'Aubarède et de Castelveilh,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- de solliciter des subventions au titre de la DETR 2017 pour les opérations suivantes :
 - la réhabilitation d'un bâtiment appelé « la chaudronnerie » pour 396 520,00 € H.T.
 - la construction d'un groupe scolaire à Dours - tranche 1 pour 600 000,00 € H.T.
 - des travaux de la défense incendie sur deux communes pour 37 047,54 € H.T.

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers relatifs à ces demandes de subventions de DETR pour l'année 2017 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-023

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_014

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALJERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BURDETTE Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André
Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Demandes de subventions pour le FAR 2017

Vu l'article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux d'aménagements sur des biens appartenant ou mis à disposition de la communauté de communes de coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay vont être réalisés en 2017,

Considérant que les travaux font l'objet de demandes de subventions au titre du FAR pour l'année 2017,

Considérant que les dossiers concernés pour la programmation 2017 sont :

- l'acquisition de logiciels pour la gestion de la communauté de communes,
- des travaux de mise en conformité de la défense incendie dans les communes d'Aubarède et de Castelvieilh,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

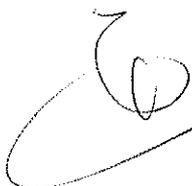
DÉCIDE :

- de solliciter des subventions au titre du FAR 2017 pour les opérations suivantes :
 - l'acquisition de logiciels pour 7 900,00 € H.T.
 - des travaux de la défense incendie sur deux communes pour 37 047,54 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers relatifs à ces demandes de subventions du FAR pour l'année 2017 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



Le Président,
Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY**

2017-024

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRU
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_015

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

SYMAT : avis sur l'adhésion de la communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Vu la délibération n° 9 du 31 janvier 2017 de la communauté l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,

Vu l'arrêté préfectoral du n° 65-2016-08-03-003 en date du 3 août 2016 portant approbation du schéma départemental de coopération intercommunale des Hautes Pyrénées induisant la création le 01/01/2017 :

- d'une communauté d'agglomération, par fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, et des communautés de communes Bigorre-Adour-Echez, du Canton d'Ossun, Gespe-Adour-Alaric, du Pays de Lourdes, de Batsurguère et du Montaigu,
- d'une communauté de communes, par fusion des communautés de communes des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay,

Considérant que la nouvelle entité portant le nom de Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a décidé d'adhérer au SYMAT pour la compétence d'élimination des déchets,

Monsieur le Président propose que la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay approuve cette adhésion au SYMAT,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- d'approuver l'adhésion de la communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au SYMAT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Alegret', written over a horizontal line.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-025

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

- 6 MARS 2017

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUIC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_016

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADIE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André
Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Zone artisanale de Pouyastruc : location de bureaux

Vu l'article L.4111-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu que dans la zone artisanale de Pouyastruc, un local reste inoccupé,
Considérant que celui-ci d'une superficie de 35 m² comprend deux bureaux de 17,5 m² chacun et d'un sanitaire,
Considérant que ce local intéresse une personne souhaitant s'installer pour y établir son cabinet d'esthéticienne,
Il est proposé que ce local soit mis à la location pour un montant mensuel de 150 € H.T.
Cette location interviendra dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

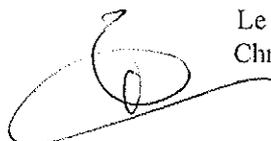
- d'accepter de louer le local de la ZA de Pouyastruc pour un usage professionnel d'esthéticienne,
- de fixer le montant mensuel du loyer à 150 € H.T.
- que cette location intervienne durant le 1^{er} semestre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUIC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-026

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Zone artisanale : location d'une alvéole

Vu l'article L.4111-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu que dans la zone artisanale de Pouyastruc, une alvéole reste libre,

Considérant que ce local intéresse les établissements Dhugues pour y assurer de la logistique et de la maintenance de matériel agricole et viticole,

Il est proposé que cette alvéole soit mise à la location pour un montant mensuel de 550 € H.T.

Cette location interviendra dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

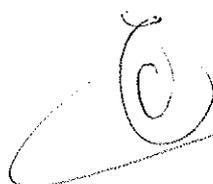
DÉCIDE :

- d'accepter de louer une alvéole de la ZA de Pouyastruc pour un usage professionnel de logistique et maintenance agricole et viticole,
- de fixer le montant mensuel du loyer à 550 € H.T.
- que cette location intervienne durant le 1^{er} semestre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



Le Président,
Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-027



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_018

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017
Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André
Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

SYMAT : convention de la redevance spéciale 2017

Vu l'article L2121-29 Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 3 du 19 janvier 2011 du comité syndical du SYMAT instituant la redevance spéciale,
Vu l'arrêté préfectoral n°65-2016-07-01-003 fixant au 1^{er} janvier 2017, les compétences obligatoires « collecte et traitement des déchets ménagers » de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,
Considérant la présentation de la convention de Redevance Spéciale 2017 pour la collecte et le traitement des déchets au SYMAT,
Considérant le règlement de Redevance Spéciale établi par le SYMAT, applicable au 1^{er} janvier 2017,
Il convient aujourd'hui de signer la convention pour continuer à bénéficier du service de collecte,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le SYMAT.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY**

2017-028

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

27 FEV. 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_019

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André
Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Dématérialisation des actes à la Préfecture : signature de la convention ACTES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que le dit dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données,

Considérant que le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité avec le représentant de l'État dans le département peut se faire en signant une « convention de télétransmission », dite ACTES.

Monsieur le Président fait part de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de la légalité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

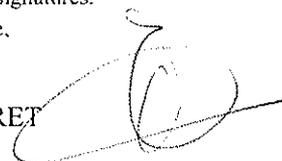
- de donner l'accord pour accepter la « convention de télétransmission » avec la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ACTES.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_020

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALJIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Création d'une régie de transports

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs,

Vu le décret N° 885-891 du 16 août 1985 modifié,

Vu l'arrêté préfectoral N° 65-2016-07-01-003, en date du 9 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay, en date du 01/01/2017, issue de la fusion des communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et de la communauté de communes du canton de Tournay.

Vu la reprise des compétences de la nouvelle communauté de communes de l'activité transport et de son budget annexe.

Vu l'inscription au répertoire SIREN au 01/01/2017 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay nouvellement constituée sous le N° 200 070 803 et de l'inscription de son activité transport,

Il est proposé pour la régularisation de la gestion du transport dans les écoles :

- la constitution de la régie de transports routiers de personnes à effet rétroactif au 01/01/2017
- la nomination d'un Directeur de la régie des transports, agent de la fonction publique, répondant aux obligations de capacité professionnelle,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- d'approuver la constitution de la régie des transports,
- d'approuver la nomination d'un Directeur des transports répondant aux obligations de capacité professionnelle,
- d'autoriser Monsieur le Président à nommer le Directeur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

2017-030

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

- 6 MARS 2017

ARRIVÉE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_021

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 10/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	57

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Raymond PERE, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : GAILHOU Monique

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CARATY Blandine, CHA Sabine, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PIERROT Régis, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Convention avec OCAD3E

Vu les articles L.541-10-2 du code de l'environnement,

Vu les articles R 543-179 à R 543-187 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 conjoint des Ministres chargé de l'écologie, de l'industrie et des collectivités territoriales relatif à l'agrément d'OCAD3E,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2016-07-01-003 fixant au 1^{er} janvier 2017, les compétences obligatoires « collecte et traitement des déchets ménagers » de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Considérant la présentation de la convention de la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers pour la collecte et le traitement des déchets à l'OCAD3E,

Considérant que la convention établie par l'OCAD3E est applicable au 1^{er} janvier 2017,

Il convient aujourd'hui de signer la convention pour continuer à bénéficier du service de collecte,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

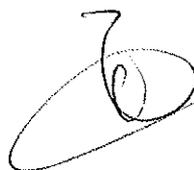
DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'OCAD3E, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



Le Président,
Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

- 2 MAI 2017

ARRIVEE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_022

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Adhésion au CNAS

Vu l'article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Considérant la fusion des deux communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay, la nouvelle entité doit se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de l'EPCI.

Considérant l'analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Considérant la proposition du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex.

Considérant que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Considérant qu'il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction. (voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les

prestations modalités pratiques ») qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Considérant que ces prestations étaient déjà attribuées aux agents des deux anciennes communautés, je vous propose donc de continuer à faire bénéficier notre personnel de cette action sociale.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2017.
- de renouveler cette adhésion annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur la liste x 201,45 €.
- de désigner Monsieur Didier LACASSAGNE, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY



Préfecture Des
Hautes-Pyrénées
05 MAI 2017
ARRIVÉE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_023

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Désignation des membres de la commission d'appels d'offres

Vu les articles L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales

Considérant la création de la nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017,

Considérant qu'il y a lieu d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres, et ce pour la durée du mandat restant.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président de la Communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay qui préside la Commission et de 5 délégués titulaires.

Considérant que ces membres ont voix délibérantes. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

Il est procédé également, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant que des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres peuvent être convoqués et participer aux réunions de la commission avec voix consultative.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

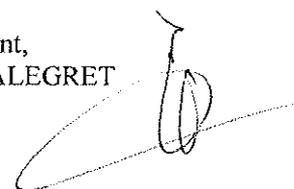
Titulaires	Suppléants
- Président : ALEGRET Christian	
- Monsieur LACASSAGNE Didier	- Monsieur CAZANAVE Claude
- Monsieur LAFFARGUE André	- Monsieur DUCASSE Jacques
- Madame LAMON Monique	- Monsieur DAYDE Gilbert
- Monsieur JOURET Christian	- Monsieur BRUNO Yves
- Monsieur LABAT Cyrille	- Monsieur DATAS-TAPIE Nicolas

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRE
ET DU CANTON DE TOURNAY
15 place d'Astarac - 65100 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_024



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Désignation des délégués au PETR

Vu la loi du 27 janvier 2014 portant création des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR),

Vu l'article L5741-1 CGCT désignant ces PETR comme des établissements publics constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population.

Considérant qu'un EPCI à fiscalité propre ne peut appartenir à plus d'un pôle d'équilibre territorial et rural.

Considérant qu'ils ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non.

Considérant qu'ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

Considérant que ces pôles d'équilibre territoriaux et ruraux comprennent un conseil syndical au sein duquel les EPCI à fiscalité propre qui le composent sont représentés en tenant compte du poids démographique des membres, chacun disposant au moins d'un siège et aucun ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.

Considérant que le PETR des coteaux n'est constitué que de deux communautés de communes, il n'est pas possible pour notre communauté de communes d'avoir une représentation en fonction de son poids démographique.

Toutefois le Président portera à la connaissance du bureau syndical les échanges entre élus de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay et demandera au PETR, de bien vouloir, dans le respect de ce qu'est un PETR, c'est-à-dire un espace de partage et de respect mutuel, de tenir compte dans ses réflexions du poids démographique.

Considérant que notre communauté de communes appartient au PETR des Coteaux dont le siège social se trouve à Trie-sur-Baïse.

Il s'agit de nommer six personnes titulaires et six suppléants afin de représenter notre communauté de communes au PETR du Pays des Coteaux.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de désigner en qualité de représentant de la communauté au conseil syndical, conformément aux règles de représentation définies par les statuts du PETR des Coteaux

Membres Titulaires	Membres Suppléants
- Monsieur ALEGRET Christian	- Monsieur DUCASSE Jacques
- Monsieur LAFFARRGUE André	- Monsieur LABAT Cyrille
- Madame LAMON Monique	- Monsieur NOGUES Christian
- Monsieur DATAS-TAPIS Nicolas	- Monsieur JOURET Christian
- Monsieur DAYDE Gilbert	- Monsieur CAZANAVE Claude
- Monsieur BRUNO Yves	- Monsieur LEMASQUERLER Gilles

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTIEUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY

65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_025



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Taxe de Séjour

Vu l'article L. 2333-26 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 3333-1 du CGCT,

Vu la loi de finances pour l'année 2015, modifiant la taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire,

Vu la délibération n° DE_2016_019 en date du 24 mars 2016, mettant en place la taxe de séjour sur le territoire de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Vu la délibération du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées en date du 6 novembre 1995, instaurant la taxe additionnelle à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Considérant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, il est donc proposé :

- d'instaurer à compter du 1^{er} avril 2017 la taxe de séjour au réel sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes à l'exception des communes de Bégoles, de Bernadets-Dessus, de Castéra-Lanusse, de Mascaras, d'Oueilloux, d'Orieux, d'Ozon et de Tournay.

A partir du moment où la communauté a décidé d'instaurer une taxe de séjour, elle est chargée de recouvrer la taxe de séjour additionnelle de 10% pour le compte du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées.

- d'appliquer cette taxe aux hébergements visés (article R. 2333 - 44 du CGCT et article 2 du décret n° 2002 - 1548 du 24 décembre 2002).

- d'appliquer la taxe sur l'année entière avec versement du montant collecté par les logeurs au comptable public, une fois par an, le 15 janvier de l'année N+1.
- d'arrêter les tarifs, par personnes et par nuitées de séjour, comme suit :

Types et catégories d'hébergement	Fourchette légale	Tarifs de la taxe de séjour	Taxe de séjour départementale additionnelle (10%)	Total de la taxe de séjour à verser
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,65 € à 4,00 €	0,65 €	0,065 €	0,715 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,65 € à 3,00 €	0,65 €	0,065 €	0,715 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,65 € à 2,25 €	0,65 €	0,065 €	0,715 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,50 € à 1,50 €	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,30 € à 0,90 €	0,30 €	0,03 €	0,33 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,20 € à 0,75 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement.	0,20 € à 0,75 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement.	0,20 € à 0,75 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,20 € à 0,55 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Tarifs au 01/04/2017, compris dans le cadre des fourchettes définies par la loi.

- de prévoir des exonérations, conformément à la loi, pour :
 - Les personnes mineures,
 - Les titulaires d'un contrat saisonnier employés dans la commune,
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
 - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.
- de transmettre aux logeurs la délibération prise, pour affichage des tarifs dans leur hébergement. Cette délibération sera également tenue à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance à la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay
- de rappeler aux logeurs qu'en cas de non-perception de la taxe de séjour, il s'expose à une contravention de seconde classe, conformément à l'article R. 2333-58 du CGCT.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

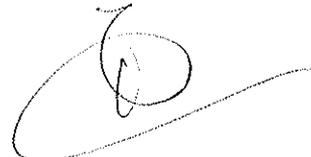
DECIDE :

- d'instaurer à compter du 1^{er} avril 2017, la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes des Coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay à l'exception des communes de Bégole, de Bernadets-Dessus, de Castéra-Lanusse, de Mascaras, d'Oueilloux, d'Orieux, d'Ozon et de Tournay.
- d'adopter le régime de taxe de séjour au réel, les tarifs énoncés dans le tableau ci-dessus, ainsi que l'encaissement de cette taxe du 01/01 au 31/12 de chaque année, par encaissement direct à la trésorerie de la collectivité, selon l'échéancier défini ci-dessus.
- d'entériner les exonérations évoquées ci-dessus.

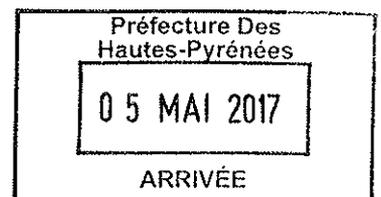
Dit que comme pour tous les impôts locaux à caractère facultatif, cette délibération demeure en vigueur tant qu'elle n'a pas été expressément rapportée ou modifiée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_026



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIÈRES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PÈRE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Statuts de la régie de transport

Vu le code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.1412-1, L.1413-1, L.2221-1 et suivants, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2, L.3221-1 et R.2221-1 et suivants,

Vu le code des transports, pris notamment en ses articles L.1211-4, L.1221-3, L.1231-1, L.1231-2, L.3111-1 et suivants ;

Vu délibération N°DE_2017_020 du 23 février 2017 portant création de la régie de transport par la communauté de commune des Coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay

Considérant la présentation des statuts de la régie de transport par le Président,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de voter ces statuts.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'adopter les statuts de la régie de transport annexé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COYRAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY

65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_027

Prefecture Des
Hautes-Pyrénées

05 MAI 2017

ARRIVÉE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAÏLLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PÈRE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Désignation des membres du conseil d'exploitation

Vu le code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.1412-1, L.1413-1, L.2221-1 et suivants, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2, L.3221-1 et R.2221-1 et suivants,

Vu le code des transports, pris notamment en ses articles L.1211-4, L.1221-3, L.1231-1, L.1231-2, L.3111-1 et suivants ;

Vu la délibération n° DE_2017_020 du 23 février 2017 portant création de la régie de transport par la communauté de communes des Coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Vu la délibération n° DE_2017_026 du 29 mars 2017 dans laquelle le conseil communautaire a voté les statuts de la régie de transport scolaire.

Considérant que les statuts déterminent les règles de fonctionnement de la régie, celle-ci étant administrée par un conseil d'exploitation.

Considérant que le conseil d'exploitation actuel doit être composé de six membres titulaires désignés par le conseil communautaire,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à la désignation des membres.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de désigner les membres ci-dessous représentant du conseil d'exploitation de régie de transport :

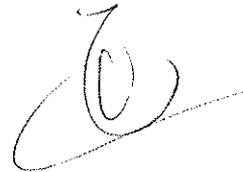
- M. ALEGRET Christian,
- M. CAZANAVE Claude,
- M. BRUNO Yves,
- M. DUCASSE Jacques,
- M. LABAT Cyrille,
- M. LAFFARGUE André.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CÔTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65100 TOURNAY

DÉPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRU
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE 2017_028

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

05 MAI 2017

ARRIVÉE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Nomination d'un directeur de la régie de transport

Vu les articles L2221-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L1412-1 et 1412-2 du Code général des Collectivités territoriales prévoyant la possibilité pour un EPCI de créer une régie,

Vu l'article L2221-14 du Code général des collectivités territoriales prévoyant la désignation par le conseil communautaire d'un directeur

Vu délibération N°DE_2017_020 du 23 février 2017 portant création de la régie de transport par la communauté de commune des Coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay

Vu l'article 18 du décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, il convient d'en désigner le directeur.

Considérant que ce directeur doit obligatoirement être un agent de la fonction publique qui, compte tenu du fait que la régie de transports entre dans le cadre de dispositions relatives aux régies disposant au maximum de 2 véhicules, ne doit pas détenir d'attestation de capacité professionnelle.

Il est proposé que Monsieur Georges COURTIADÉ soit désigné comme Directeur de la régie des transports de notre communauté de communes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

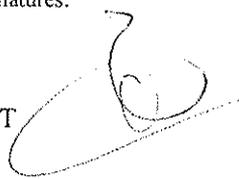
- de désigner Monsieur Georges COURTIADÉ pour assurer la direction de la régie des transports.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COYRAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65100 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n° DE_2017_029



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Création d'un bureau élargi

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 23 janvier 2017 constatant l'élection du Président et de 10 Vice-présidents,

Considérant que pour assurer une bonne gestion de la communauté de communes, le Président propose de créer un bureau élargi.

Considérant que c'est un organe de fonctionnement composé du Président, des Vice-présidents et de délégués de la communauté de communes.

Considérant que celui-ci se réunit suivant le besoin et ce à raison d'une dizaine de réunions par an.

Considérant que le bureau élargi a pour but d'apporter sa compétence et ses connaissances dans le cadre de l'élaboration de certains dossiers.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de désigner et nommer les délégués pour le bureau élargi comme suit :
 - Mme Sylvie MOULEDOUS... (Orieux)
 - M. Jacques FOURCADE..... (Laslades)
 - M. Serge DEBAT (Pouyastruc)
 - M. Rémy LESAULNIER.....(Poumarous)

- d'approuver la composition du bureau élargi de la communauté de communes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COUREAUX DE POUVASTELLE
ET DU CANTON DE TOURNAI
15, place d'Astarac - 65100 TOURNAI

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_030



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Taux d'avancement de grade des agents pour l'année 2017

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 49

Considérant que l'avis du Comité technique paritaire du CDG65 sera saisi au mois de juin 2017 sur ce point,

Considérant qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade,

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade,

Considérant que si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	Attaché principal	100 %
	Attaché	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Rédacteur	100 %
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint administratif	100 %
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint technique	100 %
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint d'animation	100 %
FILIERE MEDICO-SOCIAL		
ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100 %

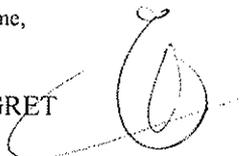
Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTILLAC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65100 TOURNAY

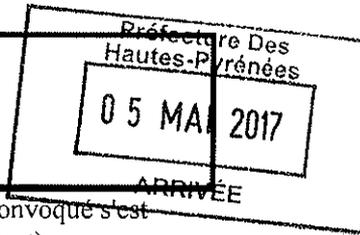
DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY

65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_031



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	52	52

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Renouvellement du bail de la guinguette du lac de l'Arrêt-Darré

Considérant que la convention du comptoir du lac de l'Arrêt-Darré arrive à échéance le 30 avril 2017.

Considérant que la société SASU RICHARD souhaite prolonger la convention d'occupation précaire,

Monsieur le Président propose de renouveler cette convention pour une durée de 1an, à compter du 1^{er} mai 2017,

Il demande de revoir le tarif de location et propose que le loyer mensuel « du comptoir du lac » soit fixé à 200 € HT (150 € H.T. en 2016).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents, 52 voix Pour, 2 Abstentions et 0 Contre

DÉCIDE :

- de renouveler la convention précaire pour le comptoir du lac de l'Arrêt-Darré.
- de fixer le loyer mensuel à 200 €, à compter du 1^{er} Mai 2017.
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation précaire pour le comptoir du lac.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Alsace - 65100 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_032



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Adhésion à l'ADAC

Vu l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créant l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités, sous la forme d'un établissement public administratif (EPA) par décision du Conseil Général en date du 22 octobre 2010,

Considérant la création de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC 65), à l'initiative du Conseil Départemental, lors de l'Assemblée Générale constitutive du 27 septembre 2012 qui a réuni les conseillers généraux désignés par l'Assemblée Départementale ainsi que les maires et présidents d'EPCI qui étaient adhérents à cette date.

Considérant que l'ADAC a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI qui le demandent, un conseil et un accompagnement d'ordre technique, juridique et/ou financier.

A cette fin, l'Agence a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre l'objectif précédemment défini, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Le siège de l'ADAC 65 est situé 3 rue Gaston Dreyt à Tarbes.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'Agence, la qualité de membre s'acquiert après approbation des statuts par l'organe demandeur puis paiement de la participation, dont le montant et les modalités de calcul sont définis par le Conseil d'Administration.

Ces mêmes statuts assurent une représentation paritaire entre les conseillers départementaux, les maires et présidents d'EPCI qui siègent au sein des instances délibératives de l'Agence.

Considérant l'intérêt pour la communauté de participer à l'ADAC,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- d'adhérer à l'ADAC 65,
- d'approuver les statuts de l'Agence tels qu'adoptés le 27 septembre 2012 par l'Assemblée Générale constitutive,
- de s'engager à verser à l'ADAC 65 la participation dont le montant et les modalités de calculs sont définis par le Conseil d'Administration,
- d'autoriser le Président à représenter la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay au sein des instances délibérantes de l'Agence.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Aslarac - 65100 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_033



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Etablissement Public Foncier d'Etat

Vu l'article L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers de l'État,

Vu le décret n° 2014-1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2009-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon,

Vu le courrier de consultation du Préfet d'Occitanie en date du 3 janvier 2017 et ses annexes,

Le Président explique que les Établissements publics fonciers (EPF) sont des établissements publics dont la mission est d'assister les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières.

Dans le cadre de leurs compétences, ils peuvent contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces, dans le cadre de conventions.

Les établissements publics fonciers sont compétents pour réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sein de l'article L.300-1, des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Les biens acquis par les établissements publics ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Considérant que notre assemblée délibérante est consultée dans le cadre de la préparation du projet de décret portant extension de l'EPF du Languedoc Roussillon à l'ensemble de la nouvelle Région qui s'appellerait EPF Occitanie, à l'exception des EPF Locaux existants ou à venir.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- de donner un avis défavorable au projet de révision du décret portant création de l'EPF de Languedoc-Roussillon, tel que joint à la consultation officielle du 3 janvier 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COVEAUX DE POUYSSOL
ET DU CANTON DE TOULMAZ
15, place d'Astarac - 65100 TOULMAZ

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_034



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	52	43

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Transport scolaire : appel d'offres du Conseil Départemental

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 33, 57 à 62,

Considérant que le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées est organisateur du transport scolaire des élèves le matin et le soir.

Considérant que celui-ci met en place des marchés locaux pour exécuter cette mission sur chacun des secteurs du Département.

Considérant que la communauté de communes répond à ces marchés sur les secteurs de l'Arrêt-Darré et de l'Arros.

Le Président expose que ces marchés de transports scolaires arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Considérant que le Conseil Départemental vient de lancer un nouvel appel d'offres pour l'exécution de ces services.

Considérant que le marché à conclure pour le transport des enfants est d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2017,

Considérant que les conditions de cet appel d'offres sont identiques au marché actuel, sauf adaptations ponctuelles.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents, 40 voix Pour, 11 Abstentions et 3 Contres

DÉCIDE :

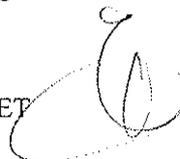
- de répondre à l'appel d'offres du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'exécution du service de transports scolaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif au marché.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CANTONS DE POURSAULT
ET DU CANTON DE TOUTOUZAC
15, place d'Azarac - 65150 TOUTOUZAC

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_035



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	49

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAÏSSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Adhésion à Initiative Pyrénées

Vu la création de l'association ayant pour titre " Initiative Pyrénées" en décembre 2014.

Considérant que cette association a pour but :

- le soutien aux porteurs de projets et aux entreprises,
- l'observation du tissu économique local,
- la promotion du territoire.

Considérant que le siège d'Initiative Pyrénées est situé 6 rue Gaston Dreyt à Tarbes.

Considérant de l'intérêt pour la communauté de participer à cette association.

Considérant les statuts de l'association Initiative Pyrénées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents, 49 voix Pour, 5 Abstentions et 0 Contre

DÉCIDE :

- d'adhérer à l'association Initiative Pyrénées,
- d'approuver les statuts de cette association tels qu'adoptés le 8 décembre 2014 par l'Assemblée Générale constitutive,

- d'autoriser le Président à représenter la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay au sein des instances délibérantes de l'Association.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarc - 85100 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRU ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_036



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Demandes de subvention pour les fonds contrat régional unique pour 2017

Vu l'article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux d'aménagements sur des biens appartenant ou mis à disposition de la communauté de communes de coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay vont être réalisés en 2017,

Considérant que les travaux font l'objet de demandes de subventions au titre des fonds pour le contrat régional unique pour l'année 2017,

Considérant que les dossiers concernés pour la programmation 2017 sont :

- la réhabilitation d'un bâtiment appelé « la chaudronnerie » à Tournay (tranche I),
- la construction d'un groupe scolaire à Dours sur le RPI de Loulès.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- de solliciter des subventions les plus élevées possibles au titre des fonds pour le contrat régional unique pour les opérations suivantes :
 - la réhabilitation d'un bâtiment appelé « la chaudronnerie » pour 396 520,00 € H.T.
 - la construction d'un groupe scolaire à Dours - tranche I.... pour 600 000,00 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers relatifs à ces demandes de subventions de fonds de contrat régional unique pour l'année 2017 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COCHONS DE POUZOS
ET DU CANTON DE TOULHAY
15, place d'Astano - 65100 TOULHAY

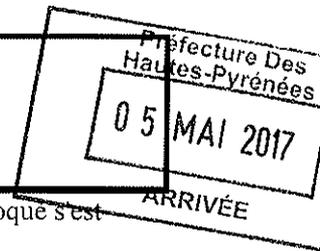
DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_037



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Demandes de subvention au FNADT pour 2017

Vu l'article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux d'aménagements sur des biens appartenant ou mis à disposition de la communauté de communes de coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay vont être réalisés en 2017,

Considérant que les travaux font l'objet de demandes de subventions au titre du FNADT pour l'année 2017,

Considérant que les dossiers concernés pour la programmation 2017 sont :

- la réhabilitation d'un bâtiment appelé « la chaudronnerie » à Tournay (tranche 1),
- la construction d'un groupe scolaire à Dours sur le RPI de Loulès.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- de solliciter des subventions au titre du FNADT pour les opérations suivantes :
 - la réhabilitation d'un bâtiment appelé « la chaudronnerie » pour 396 520,00 € H.T.
 - la construction d'un groupe scolaire à Dours - tranche 1... pour 600 000,00 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers relatifs à ces demandes de subventions au FNADT pour l'année 2017 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COMMUNES DE POUILLEY - S
ET DU CANTON DE THANNAY
16, place d'Astorse - 66190 THANNAY

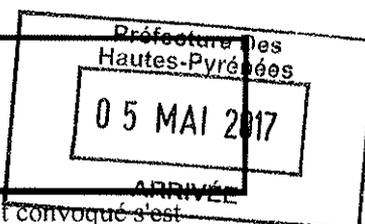
DÉPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_038



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALJERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Création du groupe scolaire de Dours - Demande de de financement Leader 2017 pour les études intellectuelles et la maîtrise d'oeuvre

Vu l'article L.2331-6 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de regroupement scolaire du RPI de Riou de Loulès et l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 en novembre 2016,

Considérant que ce projet est porté par la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des études intellectuelles préalables, ainsi que le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour un montant global de 160 000 € H.T.,

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Coût des études et de la maîtrise d'œuvre	160 000 €	
Financements :		
– Europe – LEADER	90 000 €	56,25 %
– Région – contrat régional unique	38 000 €	23,75 %
– Communauté de communes	32 000 €	20 %
Total des financements	160 000 €	100 %

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

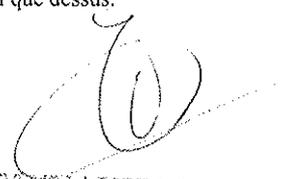
- d'approuver le plan de financement tel que défini ci-dessus
- de solliciter les aides correspondantes de l'Europe et de la Région
- l'inscription budgétaire au chapitre 21 du coût des études et de la maîtrise d'œuvre, soit 160 000 € HT
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération
- de mandater Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires financiers.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COYEAUX LE POUVASTELC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

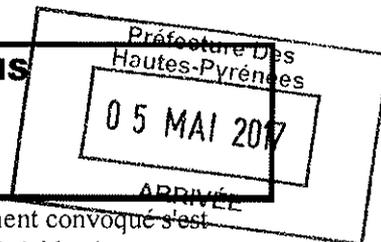
DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_039



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Création du groupe scolaire de Dours - Demande de de financement Leader 2017 pour les travaux de réalisation

Vu l'article L.2331-6 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de regroupement scolaire du RPI de Riou de Loulès et l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 en novembre 2016,

Considérant que ce projet est porté par la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Considérant que le coût global de l'opération s'élève à 1 050 000 € H.T,

Considérant que les travaux seront réalisés en 2 tranches d'un montant de 525 000 € H.T. chacune,

Considérant que la tranche 1 commencera en 2017, alors que la tranche 2 débutera en 2018,

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Coût de la tranche 1	525 000 €	
Financements :		
- Europe – LEADER	80 000 €	15,24 %
- État – DETR	240 000 €	45,71 %
- État – Contrat de ruralité	64 100 €	12,21 %
- État – FSIPL enveloppe 1	15 900 €	3,03 %
- Région – Contrat régional unique	20 000 €	3,81 %
- Communauté de communes	105 000 €	20 %
Total des financements tranche 1	525 000 €	100 %

Coût de la tranche 2	525 000 €	
Financements :		
- Europe – LEADER	80 000 €	15,24 %
- État – DETR	240 000 €	45,71 %
- État – Contrat de ruralité	64 100 €	12,21 %
- État – FSIPL	15 900 €	3,03 %
- Région – Contrat régional unique	20 000 €	3,81 %
- Communauté de communes	105 000 €	20 %
Total des financements tranche 2	525 000 €	100 %

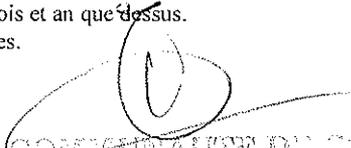
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver les plans de financement tels que définis ci-dessus
- de solliciter les aides correspondantes de l'Europe, de l'État et de la Région Occitanie,
- l'inscription budgétaire au chapitre 21 du coût des travaux, soit 525 000 € HT en 2017 et 525 000 € HT en 2018
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération
- de mandater Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires financiers.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE LA VALSUYRAC
EN DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65100 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_040



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIJADE, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Désignation du nom de la communauté de communes

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DE_2015_075 du 18 novembre 2015 de la 3CP donnant un avis favorable à la fusion au 1^{er} janvier 2017 avec la communauté de communes du canton de Tournay,

Vu l'arrêté n° 65-2016-12-09-016 portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Considérant que la proposition « Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros » a été privilégiée par l'assemblée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents 48 voix Pour, 0 Abstentions et 6 Contres

DÉCIDE :

- d'adopter le nom de la Communauté : Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.
- de donner au Président les pleins pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Aslarac - 65190 TOURNAY

DÉPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_041

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées
05 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local et du contrat de ruralité pour 2017

Vu l'article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux d'aménagements sur des biens appartenant ou mis à disposition de la communauté de communes de coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay vont être réalisés en 2017,

Considérant que les travaux font l'objet de demandes de subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local et du contrat de ruralité pour l'année 2017,

Considérant que le dossier concerné pour la programmation est :

- la construction d'un groupe scolaire à Dours sur le RPI de Loulès (tranche I).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour l'opération de la construction d'un groupe scolaire à Dours - tranche I d'un montant de travaux de 600 000,00 € H.T :
 - sur l'enveloppe I de ce fonds,
 - sur le contrat de ruralité.

- d'autoriser Monsieur le Président, à déposer les dossiers relatifs à ces demandes de subventions pour le FSIPL 2017 sur l'enveloppe 1 et sur le contrat de ruralité 2017, à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES LOCALITÉS DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
19, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_042



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	52	39

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Centre équestre : Travaux pour concours Hippique Régional en juin 2017

Vu la demande du centre équestre d'Aubarède relative à l'organisation des 17 et 18 juin 2017,

Considérant que cette manifestation est d'envergure régionale.

Monsieur le Président explique que pour organiser cet événement des travaux d'aménagement sont à envisager :

- des travaux de voirie communale (pris en charge par la commune d'Aubarède)
- la mise en place de sable dans la carrière.

Considérant que le montant maximum de ces travaux ne devra pas dépasser 12 600 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents, 30 voix Pour, 15 Abstentions et 9 Contres

DÉCIDE :

- de réaliser des travaux au centre équestre d'Aubarède pour permettre l'organisation du Concours Hippique Régional de juin 2017.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY

65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_043



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Demande de subventions au département des Hautes-Pyrénées

Vu l'article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux d'aménagements sur des biens appartenant ou mis à disposition de la communauté de communes de coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay vont être réalisés en 2017, Considérant que les travaux font l'objet de demandes de subventions au titre de l'appel à projet pour le développement territorial pour l'année 2017,

Considérant que les dossiers concernés pour la programmation 2017 sont :

- la réhabilitation d'un bâtiment appelé « la chaudronnerie » à Tournay (tranche 1),
- la construction d'un groupe scolaire à Dours sur le RPI de Loulès,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

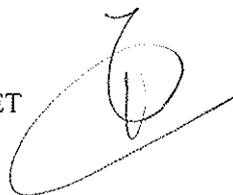
DÉCIDE :

- de solliciter des subventions au titre l'appel à projet pour le développement territorial pour les opérations suivantes :
 - la réhabilitation d'un bâtiment appelé « la chaudronnerie » pour 396 520,00 € H.T.
 - la construction d'un groupe scolaire à Dours - tranche 1 pour 600 000,00 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers relatifs à ces demandes de subventions pour l'année 2017 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COGNEAC
DES COGRAUX DE PEUASSAC
ET DU CANTON DE TOURNAI
15, place d'Astarac - 65100 TOURNAI

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_044



L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 14 mars 2017
Date d'affichage : mardi 14 mars 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	52	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Henri COURTIJADE, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC

EXCUSE : BERTHIER Aline, CHA Sabine, SALIERES Christine

PROCURATION : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Blandine CARATY par Monique GAILHOU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CHAZE David, DAROUS Pierre, ESPURT Joseph Paul, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, PERE Raymond, RENAUDOT Véronique, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Demande de subvention DETR 2017

Vu l'article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que des travaux d'aménagements sur des biens appartenant à la communauté de communes de coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay vont être réalisés en 2017,
Considérant que les travaux font l'objet de demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2017,
Considérant que le dossier concerné pour la programmation 2017 est :

- les travaux d'aménagement des bureaux au siège de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- de solliciter des subventions au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'aménagement des bureaux au siège de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay pour 12 000,00 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier relatif à cette demande de subvention de DETR pour l'année 2017 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Aslarac - 65160 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_045

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	61

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUËME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILLIAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAHJOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Zone artisanale : vente de l'atelier-relais

Considérant que la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay est propriétaire d'un atelier-relais sur la zone artisanale,

Considérant la proposition financière suivante :

- que la SAS Jean ETCHETO et FILS achète un immeuble bâti à usage professionnel situé 4, impasse des Cassoulets, zone artisanale des coteaux, cadastré : parcelle WB n°126 5002 d'une contenance de 2704 m² au prix de 143.600,00 €.
- que la S.C.I « ERRECARTENEA », achète la pleine propriété d'une parcelle en nature de pré à vocation de terrain à bâtir situé 4, impasse des cassoulets, cadastrée : WB n°155 cassoulet d'une contenance de 1 758m² au prix de 110.770,00 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- d'accepter la proposition de rachat de la SAS Jean ETCHETO et FILS,
- d'accepter la proposition de rachat de la S.C.I « ERRECARTENEA »,
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce rachat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_045-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_046

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	60

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JORET, Cyrille LABAT, Philippe LACOME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAÏLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Remy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILLIAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHÉLIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Délibération approuvant le compte de gestion du budget principal de 2016 de la communauté de communes du canton de Tournay

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives et supplémentaire qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_046-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 60 voix Pour, 1 Abstention et 0 Contre,

DECLARE :

- que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

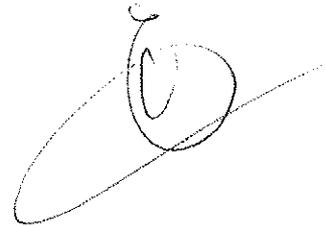
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_047

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	60

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOURME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILLIU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Délibération approuvant le compte de gestion du budget de la chaudronnerie de 2016 de la communauté de communes du canton de Tournay

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_047-DE

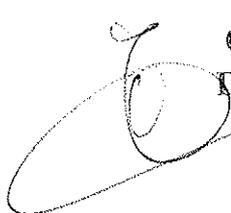
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 60 voix Pour, 1 Abstention et 0 Contre,

DECLARE :

- que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_048

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	60

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURRET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Délibération approuvant le compte de gestion du budget bâtiment n°1 de 2016 de la communauté de communes du canton de Tournay

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_048-DE

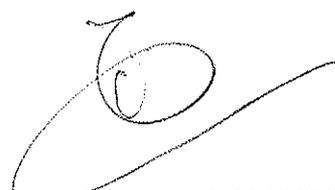
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 60 voix Pour, 1 Abstention et 0 Contre,

DECLARE :

- que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_049

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	50

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHÉLIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Délibération approuvant le compte de gestion du budget principal de 2016 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_049-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 39 voix Pour, 11 Abstentions et 11 Contres,

DECLARE :

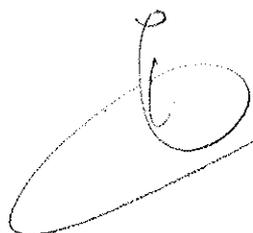
- que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_050

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	61

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURRET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Délibération approuvant le compte de gestion du budget de la zone artisanale de 2016 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_050-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECLARE :

- que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_051

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	61

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHÉLIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Délibération approuvant le compte de gestion du budget du transport scolaire de 2016 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_051-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECLARE :

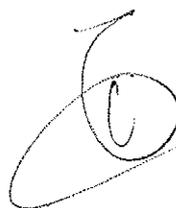
- que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_052

L'an deux mille dix-sept et le onze mai , le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	61

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEH.H, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Délibération approuvant le compte de gestion du budget des ordures ménagères de 2016 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_052-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECLARE :

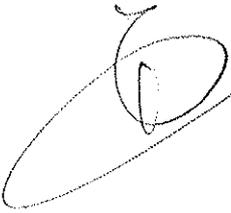
- que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_053

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	60

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURRET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILLIAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote du compte administratif de 2016 du budget de la communauté de communes du canton de Tournay

Monsieur André Laffargue, Président sortant de la communauté de communes du canton de Tournay, après l'avoir demandé à l'assemblée délibérante, est autorisé à rester dans la salle du conseil.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Cyrille LABAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par André LAFFARGUE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

I. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		353 324.46		470 864.73		824 189.19
Opérations exercice	190 340.09	24 510.89	1 137 572.05	1 001 330.60	1 327 912.14	1 025 841.49
Total	190 340.09	377 835.35	1 137 572.05	1 472 195.33	1 327 912.14	1 850 030.68
Résultat de clôture		187 495.26		334 623.28		522 118.54
Restes à réaliser	106 500.00	46 500.00			106 500.00	46 500.00
Total cumulé	296 840.09	424 335.61	1 137 572.05	1 806 818.61	1 434 412.14	1 901 841.49

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_053-DE

Résultat définitif		127 495.26		334 623.28		462 118.54
--------------------	--	------------	--	------------	--	------------

2. Constate, auussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

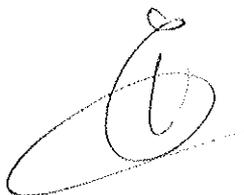
4. Vote à la majorité, 60 Voix Pour, 1 Abstention, 0 Contre et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_054

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	60

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILLIU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote du compte administratif de 2016 du budget de la chaudronnerie de la communauté de communes du canton de Tournay

Monsieur André Laffargue, Président sortant de la communauté de communes du canton de Tournay, après l'avoir demandé à l'assemblée délibérante, est autorisé à rester dans la salle du conseil.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Cyrille LABAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par André LAFFARGUE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	5 445.50			8 303.16	5 445.50	8 303.16
Total	5 445.50			8 303.16	5 445.50	8 303.16
Résultat de clôture	5 445.50			8 303.16		2 857.66
Restes à réaliser						
Total cumulé	5 445.50			8 303.16		2 857.66
Résultat définitif	5 445.50			8 303.16		2 857.66

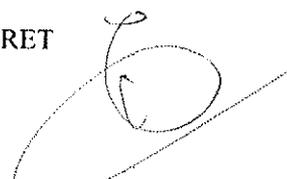
2. Constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

4. Vote à la majorité, 60 Voix Pour, 1 Abstention, 0 Contre et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_055

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05/05/2017

Date d'affichage : 05/05/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	60

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAÏVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GALLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURRET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUÏME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAÏLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSE : VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAÏVE

OBJET

Vote du compte administratif de 2016 du budget Bâtiment N° 1 de la communauté du canton de Tournay

Monsieur André Laffargue, Président sortant de la communauté de communes du canton de Tournay, après l'avoir demandé à l'assemblée délibérante, est autorisé à rester dans la salle du conseil.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Cyrille LABAT,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par André LAFFARGUE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

I. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	111 519.66				111 519.66	
Opérations exercice	13 522.36	91 450.79	31 583.87	58 995.62	45 106.23	150 446.41
Total	125 042.02	91 450.79	31 583.87	58 995.62	156 625.89	150 446.41
Résultat de clôture	33 591.23			27 411.75	6 179.48	
Restes à réaliser						
Total cumulé	33 591.23			27 411.75	6 179.48	
Résultat définitif	33 591.23			27 411.75	6 179.48	

2. Constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

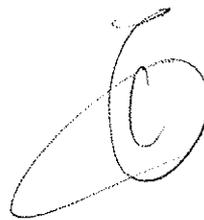
4. Vote à la majorité, 60 Voix Pour, 1 Abstention, 0 Contre et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_056

L'an deux mille dix-sept et le onze mai , le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	50

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote du compte administratif de 2016 du budget de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le président, Christian ALEGRET, après l'avoir demandé à l'assemblée délibérante, est autorisé à rester dans la salle du conseil.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Cyrille LABAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Christian JOURET, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	22 101.41			225 941.54	22 101.41	225 941.54
Opérations exercice	530 334.46	395 387.95	1 673 668.32	1 718 252.67	2 204 002.78	2 113 640.62
Total	552 435.87	395 387.95	1 673 668.32	1 944 194.21	2 226 104.19	2 339 582.16
Résultat de clôture	157 047.92			270 525.89		113 477.97
Restes à réaliser	249 000.00	240 000.00			249 000.00	240 000.00
Total cumulé	406 047.92	240 000.00		270 525.89	249 000.00	353 477.97
Résultat définitif	166 047.92			270 525.89		104 477.97

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_056-DE

2. Constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

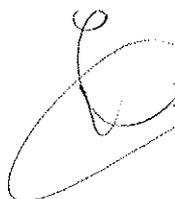
4. Vote à la majorité 39 Voix, 11 Abstentions, 11 Contres et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY

65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_057

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	50

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Remy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote du compte administratif de 2016 du budget de la zone artisanale de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le président, Christian ALEGRET, après l'avoir demandé à l'assemblée délibérante, est autorisé à rester dans la salle du conseil.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Cyrille LABAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Christian JOURET, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	26 158.28			95 175.23	26 158.28	95 175.23
Opérations exercice	60 013.09	26 708.28	52 612.55	81 828.78	112 625.64	108 537.06
Total	86 171.37	26 708.28	52 612.55	177 004.01	138 783.92	203 712.29
Résultat de clôture	59 463.09			124 391.46		64 928.37
Restes à réaliser						
Total cumulé	59 463.09			124 391.46		64 928.37
Résultat définitif	59 463.09			124 391.46		64 928.37

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_057-DE

2. Constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

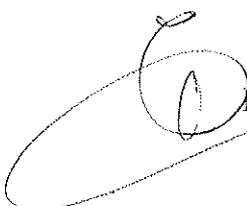
4. Vote à la majorité, 39 Voix Pour, 11 Abstentions, 11 contres et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_058

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	50

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Remy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILLIAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILLIU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHÉLIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote du compte administratif de 2016 du budget du transport scolaire de la communauté de communes des coteaux de pouyastruc

Le président, Christian ALEGRET, après l'avoir demandé à l'assemblée délibérante, est autorisé à rester dans la salle du conseil.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Cyrille LABAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Christian JOURET, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 906.88			8 644.17	1 906.88	8 644.17
Opérations exercice	7 691.04	10 540.88	86 869.71	81 532.74	94 560.75	92 073.62
Total	9 597.92	10 540.88	86 869.71	90 176.91	96 467.63	100 717.79
Résultat de clôture		942.96		3 307.20		4 250.16
Restes à réaliser						
Total cumulé		942.96		3 307.20		4 250.16
Résultat de l'exercice des Hautes-Pyrénées		942.96		3 307.20		4 250.16

Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_058-DE

2. Constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

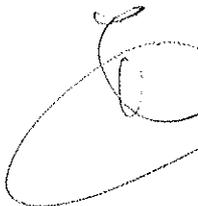
4. Vote à la majorité, 39 Voix Pour, 11 Abstentions, 11 Contres et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_059

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	50

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILLIOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote du compte administratif de 2016 des ordures ménagères de la communauté de pouyastruc

Le président, Christian ALEGRET, après l'avoir demandé à l'assemblée délibérante, est autorisé à rester dans la salle du conseil.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Cyrille LABAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Christian JOURET, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 655.23		64 767.45		71 422.68
Opérations exercice	5 670.61	7 982.99	594 579.98	551 081.54	600 250.59	559 064.53
Total	5 670.61	14 638.22	594 579.98	615 848.99	600 250.59	630 487.21
Résultat de clôture		8 967.61		21 269.01		30 236.62
Restes à réaliser						
Total cumulé		8 967.61		21 269.01		30 236.62
Résultat définitif		8 967.61		21 269.01		30 236.62

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_059-DE

2. Constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

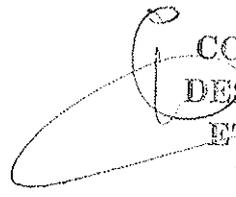
4. Vote à la majorité, 39 Voix Pour, 11 Abstentions, 11 Contres et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_060

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 05 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	61

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GALLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURRET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUËME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote des taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article 1520 du code général des impôts,

Vu l'article 1379-0 bis VI.1.2° du code général des impôts,

Considérant que la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay possède la compétence des ordures ménagères,

Pour l'année 2017, monsieur le président demande au conseil communautaire de délibérer sur les taux de la TEOM.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 60 voix Pour, 1 Contre, 0 Abstention

DECIDE :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de Tournay : 12,70 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de Loulès : 14,08 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'Arros : 15,88 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'Arrêt-Darré : 16,06 %

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_060-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_061

L'an deux mille dix-sept et le onze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

*Date de Convocation : 05 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 05 mai 2017*

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	59

PRESENTS : Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Régine BOUYSSIERES, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Paul GAILLAT, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURRET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Joël SEVA, André TRINC

EXCUSES : VAISSAC Serge

PROCURATIONS : Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Monique GAILLIOU par Régis PIERROT, Didier LACASSAGNE par Christian ALEGRET, Gilles LEMASQUERIER par Martine CASASUS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : ABADIE Jean-Claude, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote des subventions de 2017 aux associations

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, parue le 27 août 2005, réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales précisant l'attribution de subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,
Considérant les demandes des associations sollicitant la communauté de communes pour une aide relative à la gestion de celles-ci,
Considérant les propositions de montant pouvant être allouées aux associations pour l'année 2017, comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention allouée
ADMR de Tournay	7 500 €
Association culturelle laïque de Tournay	12 000 €
Association musicale de Burg	1 525 €
Ecole de rugby Esca-Tournay	4 573 €
Football club Bordais	3 000 €
Hand Tournayais	1 100 €
Judo club Tournayais	1 525 €
Tennis club Tournayais	1 100 €
Union sportive Pouyastruc	11 277 €
Commune de Tournay centre de loisirs	19 065 €
Total	62 665 €

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170511-DE_2017_061-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents, 58 Voix Pour, 1 Contre, 2 Abstentions

DECIDE :

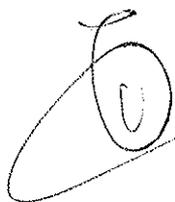
- d'attribuer le montant des subventions aux associations citées dans le tableau ci-dessus pour 2017.
- que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif de 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DÉPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_063

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUËILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILLIAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Affectation des résultats de 2016 du budget principal de la communauté de communes du canton de Tournay

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Christian ALEGRET

Ayant entendu l'exposé du compte administratif 2016 présenté par monsieur André Laffargue, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 55 Voix Pour, 0 Abstentions et 7 Contres, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice	2016	165 829,20
Excédent d'investissement cumulé au31/12/	2015	353 324,46
Excédent cumulé à reprendre au compte 001	2017	187 495,26
Restes à réaliser en dépenses		106 500,00
Restes à réaliser en recettes		46 500,00
Excédent cumulé avec restes à réaliser		127 495,26

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice	2016	136 241,45
Excédent antérieur cumulé au..... 31/12/	2015	470 864,73
(après affectation en 1999 des résultats de	2015)	
Excédent cumulé à affecter		334 623,28

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170518-DE_2017_063-DE

Le conseil communautaire décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	0
Supplément disponible.....	334 623,28
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0
Supplément disponible.....	334 623,28
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	334 623,28

Inscriptions au budget 2017

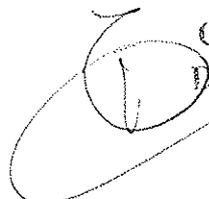
Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	187 495,26
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	0
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	0
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	334 623,28
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	106 500,00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	46 500,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_064

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai , le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Affectation des résultats de 2016 du budget de la chaudronnerie de la communauté de communes du canton de Tournay

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Christian ALEGRET
Ayant entendu l'exposé du compte administratif de 2016 présenté par monsieur André LAFFARGUE
après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice	2016	5 445,50
Excédent d'investissement cumulé au..... 31/12/ 2015		0
Excédent cumulé à reprendre au compte 001	2017	5 445,50
Restes à réaliser en dépenses		0
Restes à réaliser en recettes		0
Déficit cumulé avec restes à réaliser		5 445,50

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice	2016	8 303,16
Excédent antérieur cumulé au31/12/ 2015		0
(après affectation en 1999 des résultats de	2015)	
Excédent cumulé à affecter		8 303,16

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170518-DE_2017_064-DE

Le conseil communautaire décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	5 445,50
Supplément disponible.....	2 857,66
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0
Supplément disponible.....	2 857,66
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	2 857,66

Inscriptions au budget 2017

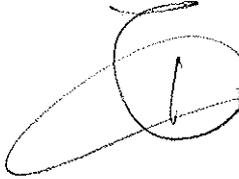
Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	0
Total à inscrire au compte en dépenses.....	5 445,50
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	5 445,50
(Un titre de recettes s'établit pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	2 857,66
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	0
Restes à réaliser à inscrire en invest. recettes.....	0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET


COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_065

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHÉLIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

**Affectation des résultats de 2016 du budget du bâtiment N°1 de la communauté de communes
du canton de Tournay**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M Christian ALEGRET

Ayant entendu l'exposé du compte administratif de 2016 présenté par M. André LAFFARGUE

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice	2016	77 928,43
Déficit d'investissement cumulé au..... 31/12/	2015	111 519,66
Déficit cumulé à reprendre au compte 001	2017	33 591,23
Restes à réaliser en dépenses		0,00
Restes à réaliser en recettes		0,00
Déficit cumulé avec restes à réaliser		33 591,23

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice	2016	27 411,75
Excédent antérieur cumulé au 31/12/	2015	0,00
(après affectation en 1999 des résultats de	2015)	
Excédent cumulé à affecter		27 411,75

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170518-DE_2017_065-DE

Le conseil communautaire décide des affectations suivantes :

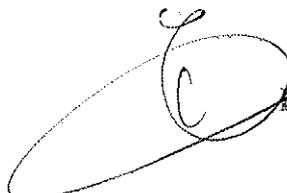
a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	27 411,75
Supplément disponible.....	0,00
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	0,00
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	0,00

Inscriptions au budget 2017

Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	33 591,75
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	27 411,75
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	0,00
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	0,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COPEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15. place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_066

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/05/2017

Date d'affichage : 19/05/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSE :

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALJERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Affectation des résultats de 2016 du budget principal de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET
Ayant entendu l'exposé du compte administratif de 2016 présenté par M. Christian JOURET
Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1° SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice	2016	134 946,51
Déficit d'investissement cumuléau 31/12/	2015	22 101,41
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex	2017	157 047,92
Restes à réaliser en dépenses		249 000,00
Restes à réaliser en recettes		240 000,00
Déficit cumulé avec restes à réaliser		166 047,92

2° SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice	2016	123 089,06
Excédent antérieur cumuléau 31/12/	2015	225 941,54
(après affectation en 1999 des résultats de	2015)	
Excédent cumulé à affecter		349 030,60

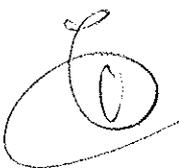
Le conseil communautaire décide des affectations	suivantes :	
---	--------------------	--

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	166 047,92
Supplément disponible.....	182 982,68
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	182 982,68
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	182 982,68

Inscriptions au budget	2017
Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	157 047,92
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	166 047,92
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	182 982,68
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	249 000,00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	240 000,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,

Le Président,
 Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DES COTEAUX DE POUYASTRUC
 ET DU CANTON DE TOURNAY
 15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_067

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

*Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017*

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Affectation des résultats de 2016 du budget zone artisanale de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET
Ayant entendu l'exposé du compte administratif de 2016 présenté par M. Christian JOURET
Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1° SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice	2016	33 304,81
Déficit d'investissement cumuléau 31/12/	2015	26 158,28
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex	2017	59 463,09
Restes à réaliser en dépenses		0
Restes à réaliser en recettes		0
Déficit cumulé avec restes à réaliser		59 463,09

2° SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice	2016	29 216,23
Excédent antérieur cumuléau 31/12/	2015	95 175,23
(après affectation en 1999 des résultats de	2015)	
Excédent cumulé à affecter		124 391,46

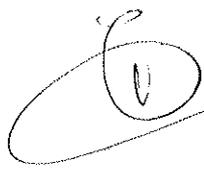
Le conseil communautaire décide des affectations	suivantes :	
---	--------------------	--

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	59 463,09
Supplément disponible.....	64 928,37
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	64 928,37
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	64 928,37

Inscriptions au budget	2017
Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	59 463,09
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	59 463,09
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	64 928,37
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	0,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_068

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

*Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017*

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILLIAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Affectation des résultats de 2016 du budget transport scolaire de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET
Ayant entendu l'exposé du compte administratif de 2016 présenté par M. Christian JOURET
Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice	2016	2 849,84
Déficit d'investissement cumuléau 31/12/	2015	1 906,88
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex	2017	942,96
Restes à réaliser en dépenses		0,00
Restes à réaliser en recettes		0,00
Excédent cumulé avec restes à réaliser		942,96

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice	2016	5 336,97
Excédent antérieur cumuléau 31/12/	2015	8 644,17
(après affectation en 1999 des résultats de	2015)	
Excédent cumulé à affecter		3 307,20

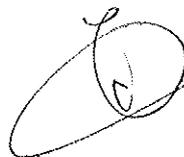
Le conseil communautaire décide des affectations	suivantes :	
---	--------------------	--

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	0,00
Supplément disponible.....	3 307,20
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	3 307,20
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	3 307,20

Inscriptions au budget	2017
Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	942,96
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	0,00
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	0,00
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	3 307,20
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	0,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,

Le Président,
 Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DES COTEAUX DE POUYASTRUC
 ET DU CANTON DE TOURNAY
 15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_069

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTHADE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILLIOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Affectation des résultats de 2016 du budget des ordures ménagères de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET
Ayant entendu l'exposé du compte administratif de 2016 présenté par M. Christian JOURET
Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1° SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice	2016	2 312,38
Excédent d'investissement cumuléau 31/12/	2015	6 655,23
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex	2017	8 967,61
Restes à réaliser en dépenses		0,00
Restes à réaliser en recettes		0,00
Excédent cumulé avec restes à réaliser		8 967,61

2° SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice	2016	43 498,44
Excédent antérieur cumuléau 31/12/ (après affectation en 1999 des résultats de	2015 2015)	64 767,45
Excédent cumulé à affecter		21 269,01

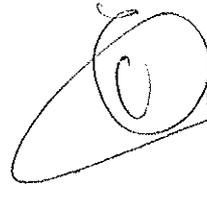
Le conseil communautaire décide des affectations	suivantes :	
---	--------------------	--

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	0,00
Supplément disponible.....	21 269,01
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	21 269,01
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	21 269,01

Inscriptions au budget	2017
Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	8 967,61
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	0,00
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	0,00
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	21 269,01
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	0,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,

Le Président,
 Christian ALEGRET


 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DES COTEAUX DE POUYASTRUC
 ET DU CANTON DE TOURNAY
 15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_070

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIÈRES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PÈRE par Sylvie MATHÉLIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Choix de la durée d'intégration fiscale progressive des taux additionnels des taxes fiscales

Vu la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 et la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 prévoyant la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle unique de mettre en œuvre une procédure de lissage du taux additionnel de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ou de cotisation foncière des entreprises (CFE),

Vu l'article 34 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014 ouvrant aux EPCI la possibilité de fixer librement, dans la limite de douze ans, la durée de la période de réduction des écarts de taux applicables en cas de fusion d'EPCI,

Vu l'article 1638-0 bis du code général des impôts (CGI) permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel des taxes fiscales de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay issu de la fusion de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et de la communauté de communes du canton de Tournay.

Vu la délibération n°DE_2017_060 du 11 mai 2017 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay relative à l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels des taxes fiscales,

Considérant la proposition de la commission finances sur les simulations suivant le principe des taux progressifs pendant 9 ans.

Monsieur le Président propose de délibérer sur cette disposition.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 37 voix Pour, 0 Abstention et 25 Contres,

DECIDE :

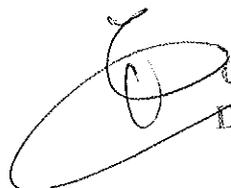
- d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux additionnel de toutes les taxes fiscales sur le territoire de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay issu de la fusion sur une durée de 9 ans.
- de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET


COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15. place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65 190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_071

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACQUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Michel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILLIAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Abel SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Votes des taxes locales pour l'année 2017

Vu l'article 1379 A du code général des impôts,

Vu la loi de finances pour 2016, n°2016-1917 du 29 décembre 2016,

Vu l'état 1259 des services fiscaux de l'exercice 2017,

Considérant qu'il appartient à la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay de fixer le taux des quatre taxes directes locales suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises,

Considérant les simulations réalisées sur les incidences financières induites par la nouvelle fiscalité,

Considérant que le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'impositions, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Considérant qu'il est nécessaire de voter les bases d'impositions pour le calcul du produit fiscal à inscrire au budget primitif 2017,

Considérant que le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2017 est estimé à 1 350 000 €,

Considérant la proposition faite par la commission finances pour équilibrer le budget de fonctionnement,

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170518-DE_2017_071-DE
Date de l'AR d'annulation: 13/06/2017

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 43 voix Pour, 19 contres, 0 abstention,

DECIDE :

- de fixer les taux de fiscalité directe suivants au titre de l'exercice 2017 :

Taxes Locales	Taux votés en 2017
Taxe d'habitation	6,80 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19,23 %
Cotisation foncière des entreprises	3,81 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sous les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Annulé

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_072

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	60

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIÈRES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote du budget primitif 2017 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay

Vu les articles L2311-1, L2312-1 du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire les prévisions budgétaires pour l'année 2017.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Cyrille LABAT, vice-président en charge des finances présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif 2017 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay qui s'équilibre sur l'ensemble des deux sections dépenses et recettes à 3 173 693 € pour la section de fonctionnement et à 2 257 674 € pour la section d'investissement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 49 Votes Pour, 18 Contres, 2 Abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget principal 2017 de la communauté de communes.

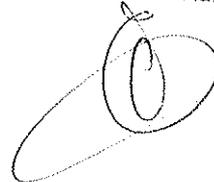
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_073

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/05/2017

Date d'affichage : 19/05/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILLIAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSE :

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote des budgets annexes primitifs 2017 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay

Vu les articles L2311-1, L2312-1 du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M40 applicable aux budgets annexes,

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire les prévisions budgétaires pour l'année 2017 des différents budgets annexes.

VOTE DU BUDGET ORDURES MENAGERES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Christian JOURET, vice-président présente aux membres du conseil communautaire le budget OM 2017 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay qui s'équilibre en dépenses et recettes à 1 251 035 € pour la section de fonctionnement et à 17 951 € pour la section d'investissement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'adopter le budget des ordures ménagères 2017 de la communauté de communes.

VOTE DU BUDGET ZONE ARTISANALE 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Cyrille LABAT, vice-président en charge des finances présente aux membres du conseil communautaire le budget ZA 2017 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay qui s'équilibre en dépenses et recettes à 130 128 € pour la section de fonctionnement et à 384 305 € pour la section d'investissement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'adopter le budget de la zone artisanale 2017 de la communauté de communes.

VOTE DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Cyrille LABAT, vice-président en charge des finances, présente aux membres du conseil communautaire le budget transport 2017 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay qui s'équilibre en dépenses et recettes à 74 950 € pour la section de fonctionnement et à 9 592 € pour la section d'investissement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'adopter le budget du transport scolaire 2017 de la communauté de communes.

VOTE DU BUDGET CHAUDRONNERIE 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Cyrille LABAT, vice-président en charge des finances, présente aux membres du conseil communautaire le budget Chaudronnerie 2017 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay qui s'équilibre en dépenses et recettes à 19 577 € pour la section de fonctionnement et à 403 803 € pour la section d'investissement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'adopter le budget de la chaudronnerie 2017 de la communauté de communes.

VOTE DU BUDGET BÂTIMENT N°1 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Cyrille LABAT, vice-président en charge des finances, présente aux membres du conseil communautaire le budget 2017 du Bâtiment n°1 de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay qui s'équilibre en dépenses et recettes à 70 680 € pour la section de fonctionnement et à 114 642 € pour la section d'investissement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'adopter le budget bâtiment N°1 2017 de la communauté de communes.

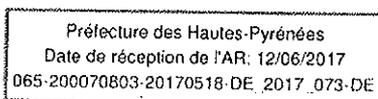
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian ALEGRETT



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DE_2017_074**

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jenn-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAIVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDÉTTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAIVE

OBJET

Compactage des prêts du crédit agricole

Vu les articles L.2311-1, L.2311-2 et L.1612-4 du code général des collectivités territoriales,
Considérant la fusion des deux communautés, tous les prêts engagés ont été repris.
Considérant que leurs taux moyen s'élève à 4,31 %.
Considérant le cadre de l'étude du ré-aménagement de cette dette, le crédit agricole propose un prêt unique sur 15 ans à un taux moyen de 2,51 %. Le gain, capital et intérêts compris, s'élèverait à 230 177 €, qui se constate pendant les 7 années qui suivent 2017.
Considérant que le montant refinancé englobera des indemnités de rachat qui sont un surcoût.
Considérant la simulation en pièce jointe fait apparaître clairement le bilan d'intérêts (différence entre les intérêts payés avant et ceux après).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à valider la proposition la plus avantageuse proposée par le crédit agricole,
- de donner les pleins pouvoirs au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170518-DE_2017_074-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_075

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHÉLIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Fixation du taux horaire des agents mis à disposition dans les communes, du forfait du secrétariat et des taux de l'épareuse et du broyeur d'accotement

Vu les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Considérant que dans le cadre de la fusion de 2017, les taux horaires de mise à disposition des services rendus doivent être harmonisés.

Considérant que le budget de l'année écoulée fait apparaître que les charges d'entretien de matériel ont évolué et que les charges de personnel ont augmenté.

Il est proposé de réajuster la tarification des travaux d'épareuse et du broyeur d'accotement pour l'année 2017.

Il est proposé une harmonisation des taux horaires des agents techniques, qui passent à 21 €,

Il est proposé de fixer le tarif horaire d'un agent d'entretien à 18 €,

Il est proposé de maintenir le forfait du service secrétariat pour les communes de :

- Lhez, Poumarous et Ricaud à 1 260,25 €
- Castéra-Lanusse et Caharet à 1 035,25 €

Considérant que la commission des travaux et entretien des bâtiments s'est réunie le 7 avril dernier à ce sujet.

Considérant que les propositions sont les suivantes :

- taux horaire de travaux d'épaveuse : 55 €
- taux horaire du broyeur d'accotement : 45 €
- taux horaire d'un agent technique : 21 €
- taux horaire d'un agent administratif : 20 €
- taux horaire d'un agent d'entretien : 18 €
- forfait annuel de secrétariat pour Lhez, Poumarous et Ricaud : 1 260,25 €
- forfait annuel de secrétariat pour Castéra-Lanusse et Caharet : 1 035,25 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

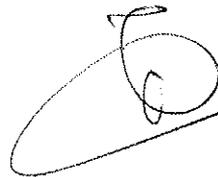
- d'approuver les nouveaux taux horaires à compter du 1^{er} avril 2017 pour la mise à disposition des agents dans les communes
- d'autoriser monsieur le Président à effectuer les écritures comptables correspondantes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_075

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Fixation du taux horaire des agents mis à disposition dans les communes, du forfait du secrétariat et des taux de l'épareuse et du broyeur d'accotement

Vu les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Considérant que dans le cadre de la fusion de 2017, les taux horaires de mise à disposition des services rendus doivent être harmonisés.

Considérant que le budget de l'année écoulée fait apparaître que les charges d'entretien de matériel ont évolué et que les charges de personnel ont augmenté.

Il est proposé de réajuster la tarification des travaux d'épareuse et du broyeur d'accotement pour l'année 2017.

Il est proposé une harmonisation des taux horaires des agents techniques, qui passent à 21 €,

Il est proposé de fixer le tarif horaire d'un agent d'entretien à 18 €,

Il est proposé de maintenir le forfait du service secrétariat pour les communes de :

- Lhez, Poumarous et Ricaud à 1 260,25 €
- Castéra-Lanusse et Caharet à 1 035,25 €

Considérant que la commission des travaux et entretien des bâtiments s'est réunie le 7 avril dernier à ce sujet.

Considérant que les propositions sont les suivantes :

- taux horaire destravaux d'épareuse : 55 €
- taux horaire du broyeur d'accotement : 45 €
- taux horaire d'un agent technique : 21 €
- taux horaire d'un agent administratif : 20 €
- taux horaire d'un agent d'entretien : 18 €
- forfait annuel de secrétariat pour Lhez, Poumarous et Ricaud : 1 260,25 €
- forfait annuel de secrétariat pour Castéra-Lanusse et Caharet : 1 035,25 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

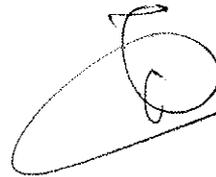
- d'approuver les nouveaux taux horaires à compter du 1^{er} avril 2017 pour la mise à disposition des agents dans les communes
- d'autoriser monsieur le Président à effectuer les écritures comptables correspondantes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_076

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Convention des mises à disposition des agents dans les communes

Vu les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que les mises à disposition des agents dans les communes sont soumises à la signature préalable de convention entre la communauté et les communes concernées.

Considérant que les conventions signées au préalable avec les anciennes communautés sont reprises intégralement par la nouvelle communauté, il est indispensable de délibérer afin de permettre à de nouvelles communes de souscrire aux services proposés.

Considérant le projet de convention de mise à disposition des services.

Considérant que ce format de convention permet la signature d'une seule et unique convention par commune.

Considérant que celui-ci permet également le remplacement des agents absents sans avoir à signer une convention spécifique.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

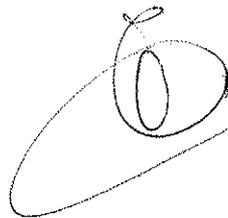
- d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition des services communautaires dans les communes pour une durée de 1 an.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_077

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHÉLIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILLHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Désignation d'un régisseur pour la fête de la communauté de communes des coteaux de Puyastruc et du canton de Tournay pour le 24 juin 2017

Vu l'article R.1617-2 et -3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le régisseur est nommé par décision de l'ordonnateur de la collectivité territoriale auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

Considérant que la fête de la communauté de communes des coteaux de Puyastruc et du canton de Tournay aura lieu le samedi 24 juin 2017,

Il y a lieu de nommer un régisseur de recettes pour cette manifestation.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- que la régie de la communauté sera tenue par :

- un titulaire : Monsieur Jean-Jacques SOULAN
- un suppléant : Monsieur Christophe LAFFAILLE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président, DES COTEAUX DE POUYASTRUC
Christian ALEGRET ET DU CANTON DE TOURNAY

15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170518-DE_2017_077-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_078

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017

Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Annule et remplace la délibération n° DE_2017_031 du 29.03.2017

Renouvellement du bail de la guinguette au lac de l'arrêt-darré

Considérant que la convention du comptoir du lac de l'Arrêt-Darré arrive à échéance le 30 avril 2017.
Considérant que la société SASU RICHARD souhaite prolonger la convention d'occupation précaire,
Monsieur le Président propose de renouveler cette convention pour une durée de 1an, à compter du 1^{er} mai 2017,

Il demande de revoir le tarif de location et propose que le loyer mensuel « du comptoir du lac » soit fixé à 200 € TTC (150 € T.T.C. en 2016).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de renouveler la convention précaire pour le comptoir du lac de l'Arrêt-Darré.
- de fixer le loyer mensuel à 200 € T.T.C., à compter du 1^{er} Mai 2017.
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation précaire pour le comptoir du lac.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170518-DE_2017_078-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_080

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	57	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRÉ, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Zone artisanale de Tournay : location d'un local pour une entreprise d'aménagement de fourgons

Vu l'article L.4111-2 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu que dans la zone artisanale de Tournay, un local reste libre dans le bâtiment d'accueil d'entreprises,
Considérant que ce local intéresse la société NOMAD CAMPERS pour y installer son activité d'aménagement de fourgons,
Il est proposé que ce local soit mise à la location pour un montant mensuel de 360 € H.T.
Un contrat de bail sera consenti pour la location prenant effet au 1^{er} juin 2017.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- d'accepter de louer une alvéole de la ZA de Tournay pour un usage professionnel d'aménagement de fourgon,
- de fixer le montant mensuel du loyer à 360 € H.T.
- que cette location prenne effet au 1^{er} juin 2017,
- d'autoriser monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 12/06/2017
065-200070803-20170518-DE 2017 080-DE

Le Président,

Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65 190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_081

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

*Date de Convocation : 19 mai 2017
Date d'affichage : vendredi 19 mai 2017*

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIÈRES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHELIN, Véronique RENAUDOT par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURET

PRESENTS NON VOTANTS :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Centre de loisirs : commande pour l'aménagement de l'ALSH et du RAM

Vu l'article L.2331-6 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la construction du centre de loisirs situé à Pouyastruc,
Considérant que des travaux d'aménagements doivent être réalisés pour l'ouverture du centre aéré de Pouyastruc de la communauté de communes de coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Considérant les demandes de devis réalisés pour l'aménagement de celui-ci :

- pour le mobilier :
 - entreprise WESCO : 18 117 € H.T
 - entreprise MANUTAN : 20 155 € H.T.
- pour les fournitures :
 - entreprise WESCO : 275 € H.T
 - entreprise JPG : 451€ H.T.
- pour les produits d'entretien :
 - entreprise SODISCOL : 302 € H.T
 - entreprise LANDES : 294 € H.T.
- pour la machine à laver la vaisselle :
 - entreprise JOËL MARQUE : 1 581 € H.T
 - entreprise MANUTAN : 20 155 € H.T.

Il est proposé que la dépense réalisée pour l'aménagement du centre de loisir ne doit pas dépasser 21.102 € H.T.

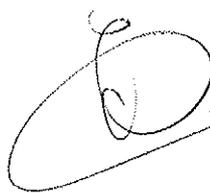
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- de passer commande pour l'aménagement du centre de loisirs pour un montant total H.T. de 21.102 € sur les divers prestataires,
- d'autoriser monsieur le Président à signer les bons de commandes relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET


COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15. place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRU
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_082

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/05/2017

Date d'affichage : 19/05/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILLIAS, Alain PAILLIE, Régis PIERRÔT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILLIE, Jean-Yves MORERE

EXCUSE :

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

**Annule et remplace la délibération n°DE_2017-071 du 18.05.2017
Vote des taxes locales pour l'année 2017**

Vu l'article 1379 A du code général des impôts,

Vu la loi de finances pour 2016, n°2016-1917 du 29 décembre 2016,

Vu l'état 1259 des services fiscaux de l'exercice 2017,

Considérant qu'il appartient à la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay de fixer le taux des quatre taxes directes locales suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises,

Considérant les simulations réalisées sur les incidences financières induites par la nouvelle fiscalité,

Considérant que le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'impositions, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Considérant qu'il est nécessaire de voter les bases d'impositions pour le calcul du produit fiscal à inscrire au budget primitif 2017,

Considérant que le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2017 est estimé à 1 350 000 €,

Considérant la proposition faite par la commission finances pour équilibrer le budget de fonctionnement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 43 voix Pour, 19 contres, 0 abstention,

DECIDE :

- de fixer les taux de fiscalité directe suivants au titre de l'exercice 2017 :

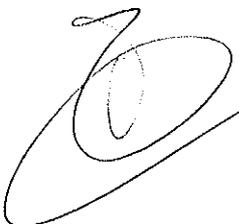
Taxes Locales	Taux votés en 2017
Taxe d'habitation	6,68 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19,23 %
Cotisation foncière des entreprises	3,81 %

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_083

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/05/2017

Date d'affichage : 19/05/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	57	62

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Jacqueline BEYRIES, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Cédric BOURGOIN, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Blandine CARATY, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Monique GAILHOU, Paul GAILLAT, Christian JOURÉ, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Didier MASSET, Sylvie MATHIELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Claude PAILHE, Jean-Yves MORERE

PROCURATIONS : Régine BOUYSSIERES par Thérèse POURTEAU, Camille DENAGISCARDE par Jean-Claude DELAS, Raymond PERE par Sylvie MATHIELIN, Véronique RENAUDOY par Monique GAILHOU, Joël SEVA par Christian JOURÉ

EXCUSE :

PRESENT NON VOTANT :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, GABRIEL Félix, LACASSAGNE Jean-Marc, LAMON Monique, SALIERES Christine, TRINC André, VAISSAC Serge

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Création d'une régie Fête du lac de l'Arrêt Darré

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits sur manifestations diverses sur le site du lac de L'Arrêt-Darré, vente de boissons et produits divers.

Cette régie est installée au siège de la Communauté de Communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay, à Tournay.

La régie sera tenue par :

- un titulaire : Monsieur Jean-Jacques SOULAN
- un suppléant : Monsieur Christophe LAFFAILLE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 30/06/2017
065-200070803-20170518-DE_2017_083-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
Place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_085

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 JUIN 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMIA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Tarifs applicables pour l'ALSH pour 2017-2018

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire de l'enseignement public,

Vu la délibération 2015_040 du 10/06/2015 adoptant la création d'un centre de loisirs sur la commune de Pouyastruc,

Considérant que le centre de loisirs du secteur de Pouyastruc accueillera les enfants dès le 10 juillet 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour l'utilisation du centre de loisir et que le quotient familial correspond à une certaine vision du service public et de l'équité sociale,

Considérant que la commission « Petite Enfance / Enfance / Jeunesse » s'est réunie le 26 juin 2017 et que les résultats seront fournis en séance,

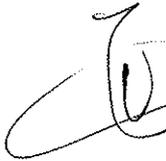
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de retenir les tarifs proposés
- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_086

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Avancement de grade

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du comité administratif paritaire en date du 21 avril 2017,

Considérant que les agents qui occupent le poste :

- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 4 heures hebdomadaires
- d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 35 heures hebdomadaires

remplissent les conditions pour un avancement de grade,

Considérant qu'il en découle la nécessité :

- de créer un emploi :

- d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 4 heures hebdomadaires,
- d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 35 heures.

- et de supprimer le poste :

- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 4 heures hebdomadaires,
- d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 05/07/2017
065-200070603-20170628-DE_2017_086-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'adopter la modification du tableau des emplois de la communauté ainsi proposé
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 4 heures hebdomadaires, et celui d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires,
- de fixer la rémunération et la situation administrative de cet agent selon la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CÔTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_087

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 JUIN 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Attribution marché pour Temps d'Activités Périscolaires TAP

Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 sur la procédure adaptée,

Considérant qu'une consultation pour l'organisation des temps d'activités périscolaires 2017-2018 a été lancée,

Considérant que la remise des offres était fixée au 21 juin 2017 et que seule l'association Loisirs Education et Citoyenneté a répondu,

Considérant que la commission « Petite Enfance / Enfance / Jeunesse » s'est réunie le 26 juin 2017 et que les résultats de ses travaux sont proposés en séance,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de retenir l'association « Loisir Education & Citoyenneté grand sud » pour le marché relatif à l'organisation des temps d'activités périscolaires 2017-2018 pour un montant de 48 688,76 € T.T.C
- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_088

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 JUIN 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L ALSH

Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 sur la procédure adaptée,

Considérant que le centre de loisirs du secteur de Pouyastruc accueillera les enfants dès le 10 juillet prochain,

Considérant qu'une consultation pour la gestion du centre pendant les temps de loisirs a été lancée le 3 mai 2017 auprès de plusieurs prestataires et la remise des offres a été fixée au 29 mai 2017.

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 juin 2017,

Considérant que l'association Loisir Éducation & Citoyenneté grand sud est le seul candidat à avoir répondu aux deux lots,

Considérant que l'offre du lot n°1 pour l'ALSH correspond au cahier des charges en tout point.

Considérant que le coût de la prestation pour toutes les vacances scolaires et les mercredis après-midi du 10 juillet prochain au 30 juin 2018 s'élève à **29 821,07 € TTC** suivant la répartition ci-après :

- 10/07 au 31/12/17 : 15 960,87 € TTC
- 01/01 au 30/06/18 : 13 860,20 € TTC

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif.

Considérant que le début de la prestation n'étant prévu qu'au début du mois de septembre, le lot n°2 fera l'objet d'une analyse et d'une attribution ultérieurement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de retenir l'association Loisir Education & Citoyenneté grand sud pour le marché relatif à l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement pour un montant total de **29 821,07 € TTC.**
- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_089

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Tarifs année scolaire 2017-2018 TAP Cantine Garderie

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire de l'enseignement public,

Décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires,

Considérant que la commission « Petite Enfance / Enfance / Jeunesse » s'est réunie le 26 juin 2017 et que les résultats de son travail sont proposés en séance,

Considérant que les tarifs en vigueur de l'année 2016-2017 étaient :

- cantine : 3,20 € par repas et par enfant
- temps d'Activités Périscolaires : 1,00 € forfaitairement par enfant/semaine
- garderie :

	Journalière	Trimestrielle
1er enfant	1,50 €	60,00 €
2ème enfant	2,40 €	80,00 €
3ème enfant	Gratuit	Gratuit

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 05/07/2017
065-200070803-20170828-DE_2017_089-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de retenir les tarifs proposés par la commission « Petite Enfance / Enfance / Jeunesse » qui restent les mêmes que les années précédentes soit ceux cités ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

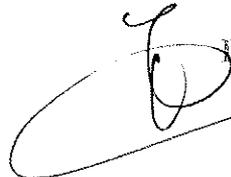
Le Président, Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_090

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage :

	Nombre de membres	
En exercice	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILLIOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADÉ Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Création d'un emploi fonctionnel de DGS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 37 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n°DE_2017_005 du 23 février 2017 portant sur l'établissement du tableau des effectifs,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10 000 habitants,

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 05/07/2017
065-200070803-20170628-DE_2017_090-DE

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de l'établissement public,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 53 voix pour, 0 contre et 1 abstention,

DÉCIDE :

- d'ajouter au tableau des effectifs, un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un EPCI à temps complet à compter du 01/09/2017,
- Que cet emploi soit ouvert pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- de déterminer la rémunération et la situation administrative de cet agent en fonction de la réglementation en vigueur applicable à cet emploi,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant au budget, aux chapitres et aux articles prévus à cet effet.
- qu'en l'absence de candidatures probantes relevant du droit public, la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay, se réserve le droit de recruter un candidat sous contrat sur la base indiciaire de la fonction publique
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_091

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017
Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADÉ Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André
Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunale et communales FPIC

Vu les articles L.2336-3 et L.2336-5 du code des collectivités territoriales,

Vu l'article 144 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaurant un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Vu les articles 138 et 143 de la loi des finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017 modifiant l'éligibilité de certaines intercommunalités et communes,

Considérant que notre EPCI n'est plus attributaire, mais bénéficie dans le cadre de la loi Notre d'une compensation financière dégressive pendant 3 ans et que le montant s'élève à 88 000 € pour 2017,

Considérant que les trois modalités de répartition entre l'intercommunalité et les communes ci-dessous sont possibles :

1. Une répartition dite « de droit commun »
2. Une répartition « dérogatoire » adoptée à la majorité des 2/3 par l'organe délibérant de l'EPCI
3. Une répartition « dérogatoire libre »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 4 voix pour, 50 contre et 0 abstention.

DÉCIDE :

- la répartition de droit commun
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette répartition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

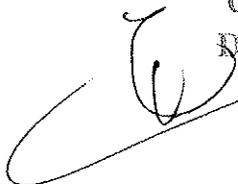
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_092

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILLIOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Choix du logo de la Communauté de Communes

Considérant qu'il faut donner de la visibilité à notre communauté de communes, il a été décidé de lui attribuer un logo,

Considérant qu'après s'être réunie le 15 mai 2017, la commission communication a retenu 3 modèles de logos,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après visualisation des 3 logos et commentaires sur ces derniers, le conseil communautaire classe les 3 logos de la façon suivante :

1. Logo 2 : 32 voix
2. Logo 1 : 22 voix
3. Logo 3 : 0 voix

Après délibération à la majorité des membres présents :

DÉCIDE :

- de choisir le logo n°2

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COYEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65100 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC ET DU CANTON DE TOURNAY 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_093

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 27 juin 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEUF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert ROY par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique LE NAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIAU Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Approbation des plans de financements pour la construction du groupe scolaire de Loulès

Vu l'article L.2331-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°DE_2016_087 du 8 novembre 2016 adoptant le projet de construction du groupe scolaire de Loulès,

Considérant que l'attribution de la subvention demandée pour la construction du groupe scolaire de Loulès au titre du fond de ruralité est effective et qu'elle s'élève à 64 100 €,

Considérant qu'il convient de délibérer pour approuver ce montant attribué au titre de la tranche 1 de l'opération (600 000€) et d'approuver le plan de financement ci-dessous, proposé dans la demande de subvention :

• Etat DETR Tranche 1 :	360 000 €
• Etat FSI Tranche 1 :	150 000 €
• Contrat de ruralité :	64 000 €
• Contrat régional Unique :	54 000 €
• Autres DETR Tranche 2 – 2018 :	350 000 €
• Autofinancement :	<u>222 000 €</u>

TOTAL

1 200 000

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 05/07/2017
065-200070803-20170628-DE_2017_093-DE
Date de l'AR d'annulation: 20/07/2017

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_094

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin , le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILLIOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADÉ Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Convention de mise à disposition d'un agent dans une commune

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicables aux Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une demande d'heure de secrétariat a été adressée à la communauté de communes par Monsieur le Maire de Peyraube concernant la mise à disposition d'un agent administratif,

Considérant que l'agent interviendrait les lundis matins tous les 15 jours à raison de 4 heures à chaque fois,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de donner un avis favorable à la mise à disposition d'un agent administratif sur la commune de Peyraube
- d'Autoriser le Président à signer la dite convention qui prendra effet au 12 juin 2017

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,

Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_095

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin , le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017
Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André
Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Convention de mise à disposition des agents dans les communes

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicables aux Collectivités Territoriales,

Considérant que la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec celle du canton de Tournay,

Considérant que les conventions de mise à disposition des agents intervenant dans les communes sont toujours au nom de l'ancienne communauté de communes des coteaux de Pouyastruc, il est proposé de les reconduire sous la nouvelle entité pour une mise à disposition de service de 2 ans,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'autoriser le Président à signer les conventions qui prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Asiarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

65190 TOURNAY

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_096

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin , le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURIET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADÉ Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Déchetterie Pouyastruc : Convention enlèvement capsules Nespresso

Vu l'article L.541-10-2 du code de l'environnement,

Vu les articles R 543-179 à R 543-187 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2016-07-01-003 fixant au 1^{er} janvier 2017, les compétences obligatoires « collecte et traitement des déchets ménagers » de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay,

Considérant que la société qui enlevait les capsules de café usagées à la déchetterie de Pouyastruc ne le fait plus et pour continuer à disposer de ce service gratuit, il est proposé de retenir la société SUEZ pour réaliser cette prestation,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec SUEZ.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRIEZ
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_097

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel BRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Désignation délégué commission institution Adour pour le schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Vu les articles L.2121-33, L.2121-21, L.5211-7, L.5211-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.212-4 et R 212-29 à R 212-34 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le SAGE du 14 septembre 2004 du bassin Adour-Garonne approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2009,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 14 septembre 2004 délimitant le périmètre du SAGE du bassin amont de l'Adour et nomment le Préfet des Landes responsable du suivi de l'élaboration du SAGE,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2013 instituant la composition de la Commission Locales de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer le SAGE Bassin amont de l'Adour,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 août 2015 modifiant la composition de la CLE chargée d'élaborer le SAGE Bassin amont de l'Adour,

Considérant que cette commission doit être actualisée suite aux fusions des EPCI au 1^{er} janvier 2017 et à la disparition du syndicat de l'Echez,

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 05/07/2017
065-200070803-20170628-DE_2017_097-DE

Conformément aux articles R212-29 et suivants du Code de l'Environnement, elle est composée de trois collèges représentant les élus du territoire, les usagers et les services de l'Etat,

Considérant qu'à ce jour, notre structure n'est pas représentée au sein de cette commission en tant qu'acteur de l'eau du bassin Adour amont,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de nommer Monsieur André Laffargue comme Délégué
- d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_098

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017
Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSÉ, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTADE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Encaissement chèque Gras Savoye

Vu l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la réception d'un chèque d'un montant de 1 084,22 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à encaisser le chèque.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 05/07/2017
065-200070803-20170628-DE_2017_098-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY

15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_099

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017
Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Vote du taux de fiscalité professionnelle de zone

Vu les articles 1609, 1379 et 1639 A bis du code général des impôts,
Vu la loi de finances pour 2016, n°2015-1785 du 29 décembre 2015,
Vu l'état 1259 CTES des services fiscaux de l'exercice 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de fixer le taux de la taxe professionnelle de zone à 25,68 %

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 05/07/2017
065-200070803-20170628-DE_2017_099-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_100

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	44

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERRROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERRROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Choix de la prolongation des rythmes scolaires pour l'année 2017-2018

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Après avoir porté ce décret à la connaissance de l'assemblée, le président invite cette dernière au débat. Considérant que le délai de modification des rythmes scolaires est trop court pour la mise en place des 4 jours et de nature à modifier l'organisation périscolaire :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents 31 voix pour, 13 contre et 10 abstentions.

DÉCIDE :

- de continuer la semaine à 4,5 jours.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_101

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage :

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVER, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NIEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVER

OBJET

Demande de subvention au département des Hautes-Pyrénées

Vu l'article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux d'aménagements sur des biens appartenant ou mise à disposition de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay vont être réalisés en 2017,

Considérant que les travaux font l'objet de demandes de subventions au titre de l'appel à projet pour le développement territorial pour l'année 2017,

Considérant que le dossier concerné pour la programmation 2017 est la construction d'un groupe scolaire à Dours sur le RPI de Loulès,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de solliciter la subvention la plus élevée au titre du fond spécifique des écoles pour la construction d'un groupe scolaire à Dours pour 1 200 000 €
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier relatif à cette demande de subvention pour l'année 2017.

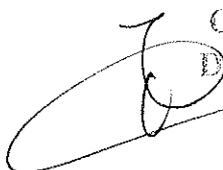
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTIUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
15, place d'Astarac - 65190 TOURNAY

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_103

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017

Date d'affichage : 20 juin 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILLH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CADDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALBRES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADÉ Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

**Plans de financements pour la construction du groupe scolaire de Riou de Loulès
Annule et remplace la délibération n°DE_2017_102**

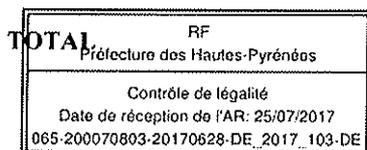
Vu l'article L.2331-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°DE_2016_087 du 8 novembre 2016 adoptant le projet de construction du groupe scolaire de Loulès,

Considérant que l'attribution de la subvention demandée pour la construction du groupe scolaire de Loulès au titre du fond de ruralité est effective et qu'elle s'élève à 64 100 €,

Considérant qu'il convient de délibérer pour approuver ce montant attribué au titre de la tranche I de l'opération (603 471,23 €) et d'approuver le plan de financement ci-dessous, proposé dans la demande de subvention :

• Etat DETR Tranche 1 :	360 000 €
• Etat FSI Tranche 1 :	150 000 €
• Contrat de ruralité :	64 100 €
• Contrat régional Unique :	54 000 €
• Autres DETR Tranche 2 – 2018 :	350 000 €
• Autofinancement :	<u>226 976,23 €</u>



1 205 076,23 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'approuver ce plan de financement
- de valider le montant de la tranche 1 qui s'élève à 603 471,23 €
- d'approuver le montant de l'aide au titre du contrat de ruralité qui s'élève à 64 100 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

Maison du Canton
Place d'Astarac - 65190 TOURNAY
Tél. : 05 62 35 24 23

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/07/2017 065-200070803-20170628-DE_2017_103-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_104

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 20 juin 2017
Date d'affichage : 20 juin 2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	48	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Jacqueline BEYRIES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Pierre DAROUS, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Michel BRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Gilles LEMASQUERIER, Gabriel MARQUERIE, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Jérôme SARRAMEA, Thierry FOURCADE, Sabine CAZALAS, Guy DUBARRY, Bernard VEDERE

PROCURATIONS : Blandine CARATY par Régis PIERROT, Gilbert DAYDE par Yves BRUNO, Camille DENAGISCARDE par André LAFFARGUE, Monique GAILHOU par Jean-Claude DELAS, Véronique RENAUDOT par Marie-Thérèse BRUZAUD, Christine SALIERES par Reine FERNANDEZ

EXCUSE : ABADIE Gabriel, FOURCADE Laurent, VAISSAC Serge

PRESENT NON VOTANT : LARTIGUE Fabienne

ABSENTS : BERTHIER Aline, BOURDETTES Paul, COURTIADIE Henri, DARRIBES Charles, FERRERO Roland, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUES Laurent, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Tarifs applicables pour l'ALSH pour 2017-2018 : cantine, garderie et TAP

Annule et remplace la délibération n°DE_2017_085

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire de l'enseignement public,

Vu la délibération 2015_040 du 10/06/2015 adoptant la création d'un centre de loisirs sur la commune de Pouyastruc,

Considérant que le centre de loisirs du secteur de Pouyastruc accueillera les enfants dès le 10 juillet 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour l'utilisation du centre de loisir et que le quotient familial correspond à une certaine vision du service public et de l'équité sociale,

Considérant que la commission « Petite Enfance / Enfance / Jeunesse » s'est réunie le 26 juin 2017 et que les résultats seront fournis en séance,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

RF
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2017
065-200070803-20170628-DE_2017_104-DE

de retenir les tarifs proposés à savoir :

	Quotient familial de 0 à 375	Quotient familial de 376 à 750	Quotient familial de 751 à 900	Quotient familial de 901 à 1000	Quotient familial de 1 001 à 1 300	Quotient familial supérieur à 1 301
Jour née complète avec repas	8,00 €	9,50 €	10,50 €	11,50 €	11,75 €	12,50 €
Jour née complète sans repas	5,00 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €	8,75 €	9,50 €
Matin avec repas	7,00 €	7,50 €	8,00 €	9,00 €	9,25 €	9,50 €
Matin sans repas	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €	6,25 €	6,50 €
Après-midi avec repas	7,00 €	7,50 €	8,00 €	9,00 €	9,25 €	9,50 €
Après-midi sans repas	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €	6,25 €	6,50 €
Personnes extérieures à la communauté de communes : une majoration de 25%						

- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian ALEGRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DE POUYASTRUC
ET DU CANTON DE TOURNAY**

Maison du Canton

Place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Tél. : 05 62 35 24 23



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/07/2017 065-200070803-20170628-DE_2017_104-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS

65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_105

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAIVE, Henri COURTIADIE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blandine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZE David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAIVE

OBJET

Réaménagement de la dette

Vu les articles L. 2121-29, L. 2122-21 al 6° et L. 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les différentes Conventions de Prêt et de Crédit listés ci-dessous,

Les solutions de réaménagement de la dette de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros proposées par le Groupe Crédit Agricole le 26/09/2017

Considérant que le remboursement anticipé total et définitif de 9 tirages des Conventions de Prêt et de Crédit (listées ci-dessous) conclues entre la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros de Pouyastruc et du Canton de Tournay, la CRCAM de Pyrénées Gascogne (Prêteur),

Considérant que la mise en place d'un nouveau prêt (ci-après le « Nouveau Prêt ») entre la CRCAM de Pyrénées Gascogne et la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros – Domiciliataire CA CIB – dont l'objet est le refinancement des capitaux restant dus des Conventions de Prêt et de Crédit ci-dessous ainsi que des Indemnités de Remboursement Anticipé définitif dont la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros aurait dû s'acquitter au titre du Remboursement Anticipé Définitif des Conventions de Prêt et de Crédit détaillés ci-dessous (ci-après « IRA »), en totalité dans le capital du Nouveau Prêt ainsi qu'un nouveau financement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er} : Principe du réaménagement des Conventions de Crédit et des Conventions de Prêt visées en objet

Le tableau ci-dessous reprend les caractéristiques principales des différents tirages des Conventions de Prêt et de Crédit qui seront remboursés dans le cadre de ce réaménagement.

Conformément aux termes et conditions des différentes Conventions de Prêt et de Crédit, le remboursement anticipé de ces tirages est financé par la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros d'une Indemnité de

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 28/09/2017
065-200070803-20170927-DE_2017_105-DE

Remboursement Anticipé (IRA) précisée dans le tableau et calculée sur la base des conditions de marché du 25/09/2017.

Références du prêt	CRD au 16/10/2017	Prochaine échéance	Périodicité	Taux Client	Type Taux	Montant ICNE*	IRA financière	IRA forfaitaire	Rapport IRA/CHD	Dernière échéance
51009236910	17 109.31	10/01/2016	Annuel	Taux fixe 4.150%	Fixe	542.74	65.08	119.34	1%	10/01/2016
5104354063	13 570.95	05/06/2018	Annuel	Taux fixe 4.000%	Fixe	197.80	407.13	90.47	4%	05/06/2019
51055749311	140 163.61	25/02/2016	Annuel	Taux fixe 5.200%	Fixe	4 705.52	15 175.04	1 228.61	12%	25/02/2023
51002666625	16 300.75	19/11/2017	Annuel	Taux fixe 3.930%	Fixe	580.95	250.91	106.77	2%	19/11/2016
51089262581	10 527.16	19/09/2018	Annuel	Taux fixe 4.500%	Fixe	35.67	237.05	80.36	3%	19/09/2019
51093466193	135 549.19	10/12/2017	Annuel	Taux fixe 4.760%	Fixe	5 479.90	9 624.44	1 975.36	8%	10/12/2027
0000001367	225 273.66	10/11/2017	Mensuel	Taux fixe 4.710%	Fixe	171.14	16 446.10	1 769.40	8%	10/12/2027
00803427122	116 081.79	10/01/2018	Trimestriel	Taux fixe 2.200%	Fixe	41.64	-	425.63	0%	10/07/2031
0000017449	71 690.64	10/02/2018	Annuel	Taux fixe 3.960%	Fixe	1 929.54	3 714.30	473.16	6%	10/02/2025

* ICNE = Intérêts conquis entre la dernière échéance payée et la date du réaménagement retenue à savoir le lundi 16 oct 2017

TOTAL	746 272.45			13 685.30	45 920.86	5 367.30
				Montant cumulé "IRA financière" + "IRA forfaitaire" =		51 288.16

Dans le souci d'optimiser la gestion de sa dette, la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros souhaite indexer l'ensemble des contrats cités ci-dessus (ci-après les « **Les Prêts et Crédits concernés par le réaménagement** ») à un Taux Fixe unique par le biais de la mise en place d'un Nouveau Prêt venant refinancer le capital global restant dû au titre des Conventions de Prêt et de Crédit visées dans la présente décision d'un montant de 746 272.45 euros, de l'intégralité des IRA dont la Collectivité devrait s'acquitter au titre du Remboursement Anticipé Définitif des Prêts et Crédits concernés par le réaménagement et dont le montant sera amorti sur plusieurs exercices ainsi que 300 000 euros de nouveaux financements au titre des investissements 2017.

Les IRA réellement facturées des Prêts et des Crédits concernés par le réaménagement d'un montant total indicatif de 51 288.16 euros au 25/09/2017 seront, à la demande de l'Emprunteur et en accord avec le Prêteur et le Domiciliataire, en intégralité prises en compte dans le capital du Nouveau Prêt.

Les intérêts courus non échus dus au titre du remboursement anticipé définitif des Prêts et Crédits concernés par le réaménagement cités ci-dessus, arrêtés au 16/10/2017 seront intégralement payés par l'Emprunteur soit un montant total de 13 685.30 EUR calculés en date du 25/09/2017. Le détail de ces intérêts courus non échus sera repris dans les Avis de Remboursement Anticipé Définitif des Prêts et Crédits concernés par le réaménagement qui seront signés par le Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.

Article 2 : Souscription d'un nouveau prêt

Les principales caractéristiques du Nouveau Prêt sont les suivantes :

- Prêteur : CRCAM de Pyrénées Gascogne
- Domiciliataire : Crédit Agricole CIB
- Montant : 1 097 560.61 EUR
- Date de Mise à Disposition des Fonds : 16/10/2017
- Date de Remboursement Final : 18/10/2032
- Amortissement du Concours : Trimestriel progressif à 2.38% l'an
- Taux d'Intérêts : **Taux Fixe**
calculé suivant les conditions de marché
- Périodicité de Paiement des Intérêts : Trimestrielle
- Base : Exact / 360
- Frais / Commissions : 2 195.12 EUR
- Remboursement anticipé : Autorisé à une Date de Paiement d'Intérêts moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé selon conditions de marché

Aux conditions de marché du 25/09/2017 :

- Le Taux Fixe du Nouveau Prêt aurait été de 2.38% l'an.

L'IRA est amortie sur la durée du Nouveau Prêt soit 15 ans du 16/10/2017 au 18/10/2032.

Article 3 : Mise en place

Préfecture des Hautes-Pyrénées Date de réception de l'AR: 28/09/2017 065-200070803-20170927-DE_2017_105-DE
--

La mise en place du Nouveau Prêt est subordonnée aux accords des comités de prêt de la CRCAM de Pyrénées Gascogne et de CACIB. Elle ne pourra prendre place que si les conditions de marché au moment de l'exécution le permettent.

Le Taux Fixe du Nouveau Prêt sera déterminé selon les conditions de marché prévalant au moment de l'envoi de la lettre d'instruction et ne pourra en aucun cas être supérieur à 2.38% (base Exact/360).

Conformément à la demande de l'Emprunteur, les IRA réellement facturées des Prêts et Crédits concernés par le réaménagement sont intégralement prises en compte dans le capital du Nouveau Prêt dont la souscription est soumise au vote de la présente Assemblée.

La Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros donne pouvoir au Président de procéder à la signature de la lettre d'instruction permettant la mise en place du Nouveau Prêt.

Les conditions financières et l'engagement de la Collectivité à signer le Nouveau Prêt seront arrêtés par écrit dans la lettre d'instruction avant la signature de ladite Convention, auquel cas la révocation de l'engagement susvisé conduira au versement d'une indemnité au profit du Domiciliataire CA CIB.

Article 4 : Publication

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

Article 5 : Délégation de pouvoirs au Président

Le Conseil Communautaire donne pouvoirs au Président pour :

1. Signer les avis de remboursement anticipé définitif des Tirages des Prêts et Crédits concernés par le réaménagement ;
2. Signer la lettre d'instruction permettant la mise en place du Nouveau Prêt dont les principales caractéristiques sont détaillées à l'article 2 ;
3. Signer le Nouveau Contrat de Prêt ;
4. Signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian ALEGRE



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_106

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Henri COURTHADE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blandine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZÉ David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILLIU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Attribution du marché pour Relais d'Assistante Maternelle (RAM) de Pouyastruc

Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 sur la procédure adaptée,

Considérant que le RAM de Pouyastruc accueillera les enfants dès le 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'une consultation pour la gestion du RAM a été lancée le 3 mai 2017 auprès de plusieurs prestataires et la remise des offres a été fixée au 29 mai 2017,

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 juin 2017,

Considérant que les associations Loisir Éducation & Citoyenneté grand sud et Association des familles rurales du Magnoac ont répondu,

Considérant que l'offre du lot n°2 pour le RAM correspond au cahier des charges en tout point,

Considérant que le coût de la prestation s'élève à **8 066,67 € TTC pour la période du 1er janvier 2018 au 6 juillet 2018,**

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de retenir l'association Familles Rurales pour le marché relatif à l'organisation du Relais d'Assistante Maternelle pour un montant total de **8 066,67 € TTC pour la période du 1er janvier 2018 au 6 juillet**

2018:réfecture des Hautes-Pyrénées

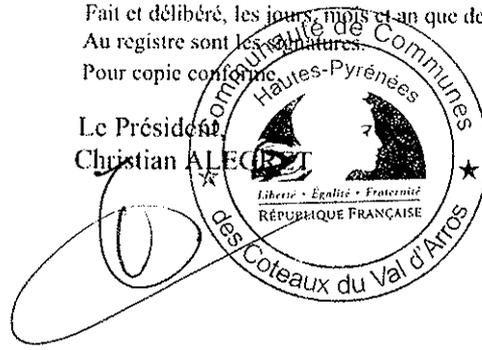
Date de réception de l'AR: 04/10/2017

065-200070803-20170927-DE_2017_106-DE

- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Président,
Christian ALECIET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_107

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Henri COURTHADE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Remy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blandine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZE David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Renouvellement de l'assurance statutaire de 2018 à 2021

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros avait adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion (CDG-65) pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application des régimes de protection sociale applicables aux agents territoriaux. Il s'agit d'un contrat en capitalisation (concernant les risques liés aux agents affiliés à la CNRACL et les risques liés aux agents affiliés à l'IRCANTEC),

Considérant que le contrat dont il s'agit, négocié pour la période 2014-2017, arrive à échéance le 31 décembre 2017 auprès de Gras Savoye,

Considérant que le CDG 65 après consultation vient d'attribuer le marché d'assurance au cabinet de courtage SIACI Saint-Honoré associé au groupe Allianz pour 4 ans avec les propositions suivantes :

Agents CNRACL

Franchise de 15 jours 4.49 %

Franchise de 30 jours 3.90 %

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 04/10/2017
065-200070803-20170927-DE_2017_107-DE

Agents IRCANTEC

Franchise de 10 jours 1.03 %

Franchise de 15 jours 0.98 %

Je vous propose de retenir pour les agents :

- CNRACL une franchise de 15 jours à 4,49%
- IRCANTEC une franchise de 15 jours à 0,98%

Et d'intégrer dans le calcul de l'assiette et ce pour tous les agents, la notification de bonification indiciaire, le supplément de traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales (40%) en plus du traitement indiciaire brut qui est obligatoire.

Considérant les avantages d'une solution d'assurance mutualisée qui permet notamment une garantie de taux,

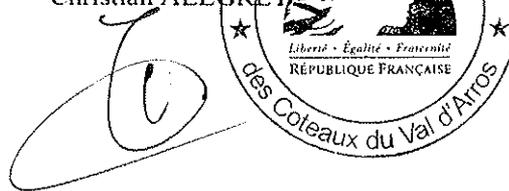
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE:

- Donner un avis favorable à cette adhésion,
- Autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_108

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAIVE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Remy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blandine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZE David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAIVE

OBJET

Adhésion au service de remplacement du centre de gestion des Hautes-Pyrénées

Vu la délibération n° DE_2017_072 du 18 mai 2017 sur le vote du budget primitif pour l'exercice 2017,

Considérant l'intérêt à utiliser le service de remplacement/renfort mis en place par le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées dans le domaine administratif, technique et/ou scolaire en cas d'indisponibilité du personnel permanent (congés de maladie, maternité, congés annuels,...) ou de vacance provisoire de poste,

Considérant que la participation financière due au Centre de gestion repose sur le coût de revient du personnel remplaçant majoré des frais de gestion (6 %) correspondant au suivi médical de l'agent, suivi des contrats, rémunération, formation ...

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE:

- D'adhérer au service de remplacement créé par le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées,
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de remplacement/renfort.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 04/10/2017
065-200070803-20170927-DE_2017_108-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRY



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_109

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blundine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZE David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILLIU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Annulation de la dette des ordures ménagères de l'année 2015 pour un usager

Vu la délibération n°DE_2015_025 du 30 avril 2015 relative au vote sur le tarif de la redevance des ordures ménagères,

Vu la réclamation de Madame Dastugue, ancienne habitante de la commune de Chelle-Debat,

Considérant que la redevance facturée à Madame Dastugue sur le rôle n°2, titre 43 correspondait à la période du 2^{ème} semestre de 2015 pour un montant de 49,70 €,

Considérant que la maison Madame Dastugue a été vendue en août 2015,

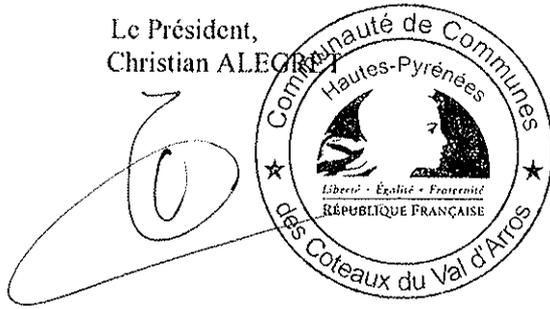
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE:

- D'accorder le dégrèvement total de cette créance pour un montant de 49,70 €

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRY



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_110

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blandine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZE David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Décision modificative pour le budget annexe du transport scolaire

Vu l'article L-2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DE_2017_072 du 18 mai 2017 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2017,

Vu la délibération n° DE_2017_073 du 18 mai 2017 relative au vote des budgets annexes pour l'exercice 2017,

Considérant que depuis lors, des éléments nouveaux sont intervenus,

Considérant que le budget du transport scolaire n'est pas suffisant pour le chapitre 65 pour mandater les dernières factures de l'année,

Il est nécessaire de réaliser des ajustements comptables sur les articles de ce chapitre, de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	15 000.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	-15 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 04/10/2017
065-200070803-20170927-DE_2017_110-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE:

- D'approuver la décision modificative citée ci-dessus pour qu'elle soit portée sur le budget du transport scolaire sur l'exercice 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian ALE



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_111

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Roïne FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PIRE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blandine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZIE David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILLIHOU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Encaissement d'un chèque de Groupama

Vu l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réception d'un chèque d'un montant de 1 416,00 € pour un remboursement sur un sinistre à la zone artisanale de Pouyastruc

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à encaisser le chèque.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 04/10/2017
065-200070803-20170927-DE_2017_111-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_112

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAIVE, Henri COURTHADE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAÏLLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blandine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZE David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAIVE

OBJET

Révision du loyer de la brasserie du Pépère à la zone artisanale de Pouyastruc

Vu le décret n° 2008-1139 du 4 novembre 2008 relatif à l'indice national trimestriel des loyers commerciaux,

Vu les délibérations n°2014_41 du 26 juin 2014 et n°2017_17 du 23 février 2017 relatif aux locations de deux alvéoles,

Considérant que le loyer des deux alvéoles louées par Monsieur Joël BOTTE à la zone artisanale de Pouyastruc doit être révisé tous les ans à la date d'anniversaire du contrat de bail,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour neutraliser cette révision et pouvoir emmêtrer les titres de recettes correspondants,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE:

- De neutraliser la révision des loyers dans l'attente de l'évolution des contrats.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 04/10/2017
065-200070803-20170927-DE_2017_112-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_113

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017
Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PÈRE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blandine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZE David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Location à la zone artisanale du Rensou à Tournay

Vu l'article L.4111-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que dans la zone artisanale de du Rensou à Tournay il reste un local inoccupé,

Considérant que celui-ci d'une superficie de 198 m² comprend un hall, un bureau et un sanitaire,

Considérant que ce local intéresse une personne souhaitant s'installer pour y rénover des motos de collection,

Il est proposé que ce local soit mis à la location pour un montant mensuel de 580 € H.T.

Cette location interviendra dès le 1^{er} octobre 2017.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- D'accepter de louer le local de la zone du Rensou à Tournay pour un usage professionnel,
- De fixer le montant mensuel du loyer à 580 € H.T.,
- Que cette location intervienne le 1^{er} octobre 2017,
- D'autoriser le Président à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALECET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_114

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLÉ, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blandine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZÉ David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Attribution d'une prime exceptionnelle à un agent

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Madame Ingrid LAISNÉ a exercé la fonction de Directrice Générale des Services de janvier à mai 2017,

Considérant que Madame Ingrid LAISNÉ a assumé différentes missions avec des responsabilités en tant qu'Attaché administrative et non sur un emploi fonctionnel de Directrice des services,

Il est proposé de verser une prime exceptionnelle à cet agent de 500 € net.

Considérant que le regroupement des deux Communauté de Communes a suscité une réorganisation imposée aux agents,

Considérant que les agents ont fait face avec succès à cette réorganisation,

Il est proposé de leur attribuer une prime exceptionnelle pour :

- Madame Nathalie CABROL de 109,55 € net
- Madame Emilie CLARAC de 181,92 € net
- Madame Marion GALISSIER de 191,97 € net

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE:

- De verser une prime de 500 € net à Madame Ingrid LAISNÉ sur sa paie du mois d'octobre 2017,
- De verser une prime à Mesdames Nathalie CABROL de 109,55 €, Emilie CLARAC de 181,92 € et

Marion GALISSIER de 191,97 € au prorata du temps passé sur leur lieu de travail.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_115

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	45	46

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAIVE, Henri COURTIADIE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Joël SEVA, Serge VAISSAC, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Sabine CHA par Cédric BOURGOIN, Jean LAPORTE par Jacques DUCASSE, Bernard LARRE par Gérard BEGARIE, Didier MASSET par Isabelle DULAC

EXCUSE : CARATY Blundine, DATAS TAPIE Nicolas, PAILHE Alain, RENAUDOT Véronique, SALIERES Christine

PRESENT NON VOTANT : BOURGOIN Cédric, DULAC Isabelle, BEGARIE Gérard

ABSENTS : BAUTE Emmanuelle, BEYRIES Jacqueline, BOURDETTES Paul, BROUEILH Jean-Paul, BRUZAUD Marie-Thérèse, CAPDEVILLE Michel, CAZABAT Jean-Luc, CHAZE David, DELAS Jean-Claude, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, GARCIA Marie-Hélène, LACASSAGNE Jean-Marc, MARQUERIE Gabriel, PIERROT Régis, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAIVE

OBJET

Location à la chaudronnerie à Tournay

Vu l'article L.4111-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que dans la zone artisanale de la chaudronnerie à Tournay il reste des locaux disponibles,

Considérant que ceux-ci d'une superficie de 339 m² comprend un garage, un atelier et un rangement,

Considérant que suite à la libération de ce local par les techniciens de la commune de Tournay,

Considérant que ce local intéresse la société Geodia pour y abriter son atelier de maintenance,

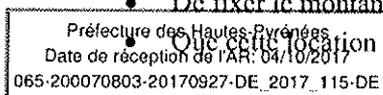
Il est proposé que ce local soit mis à la location pour un montant mensuel de 500 € H.T.

Cette location interviendra dès le 1^{er} octobre 2017.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- D'accepter de louer le local de la zone de la chaudronnerie à Tournay pour un usage professionnel,
- De fixer le montant mensuel du loyer à 500 € H.T.,

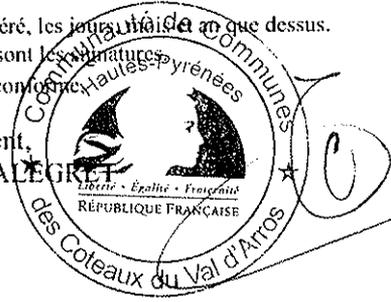


Que cette location intervienne le 1^{er} octobre 2017,

- D'autoriser le Président à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

Fait et délibéré, les jours et à l'heure que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_116

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017

Date d'affichage : 30/10/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	44	47

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADIE, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRIK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Prévoyance : renouvellement de la garantie maintien de salaire

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes est dans l'obligation de renouveler son contrat groupe pour la garantie maintien de salaire, afin que tous les agents de la collectivité disposent des mêmes options,

Considérant qu'une consultation a été réalisée auprès de 3 assureurs : la Mutuelle nationale territoriale (MNT), avec laquelle nous sommes engagés actuellement, Intériale mutuelle, le Crédit agricole assurance,

Considérant que ce contrat n'a pas d'impact budgétaire pour la communauté de communes,

Considérant que le rapport présente les différentes propositions et qu'Intériale mutuelle est la mieux disante pour les agents,

Considérant que la communauté souhaite contractualiser sur l'option indemnités journalières et rente invalidité, mais que les agents pourront, s'ils le souhaitent, ne souscrire que l'option indemnités journalières,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de choisir l'organisme Intériale Mutuelle pour le contrat prévoyance de la collectivité,
- de souscrire le contrat groupe avec l'option indemnités journalières et rente invalidité

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2017 065-200070803-20171108-DE_2017_116-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_117

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017

Date d'affichage : 30/10/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	44	47

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAIVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRICK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAIVE

OBJET

Attribution du marché pour la défense incendie des communes d'Aubarède et de Castelvieilh

Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 sur la procédure adaptée.

Considérant qu'une consultation relative à la défense incendie des communes d'Aubarède et de Castelvieilh a été lancée le 23 octobre 2017 auprès de trois entreprises : Entreprise SADE à Séméac, La routière des Pyrénées à Tarbes et l'entreprise Dours à Trouley Labarthe.

Considérant que la remise des offres était établie pour le 3 novembre 2017 et que les trois entreprises ont répondu.

Considérant qu'après analyse des offres, celle classée première et la mieux disante est proposée par l'entreprise DOURS pour un montant de 32 763,26 € H.T.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de retenir l'entreprise DOURS pour le marché de défense incendie sur les communes d'Aubarède et de Castelvieilh, pour un montant de 32 763,26 € H.T.
- d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants.

Les crédits nécessaires à ce marché sont prévus au budget 2017 de la communauté.

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Le Président,
Christian ALEGRET



RF
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2017
065-200070803-20171108-DE_2017_117-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_118

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017
Date d'affichage : 30/10/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	44	47

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Remy LESAULNIER, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRIK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire sur le RPI de Riou de Loulès

Vu la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération DE_2017_103 du 27 septembre 2017 relative à l'approbation des plans de financements pour la construction du groupe scolaire de Riou de Loulès,

Considérant qu'une consultation à 2 tours relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire sur le regroupement pédagogique intercommunal de Riou de Loulès a été lancée le 3 juillet 2017,

Considérant que le premier tour a généré 12 réponses de bureaux d'étude et que la commission d'appel d'offre, réunie le 26/09/17, en a présélectionné quatre selon les critères de moyens, compétences et références : Atelier 2A à Tarbes, EURL Clément BOUTET à Ibos, M. CLEDA architecte à Soues et EURL Estangoy à Tarbes,

Considérant que la deuxième phase de la consultation a été lancée le 18 août 2017 et que les quatre présélectionnés ont répondu.

Considérant que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 26 septembre dernier et qu'après analyse des offres, celle classée première et mieux disante est proposée par l'Atelier 2A pour un montant H.T. de 66 750,00 €.

RF
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2017
065-200070803-20171108-DE_2017_118-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

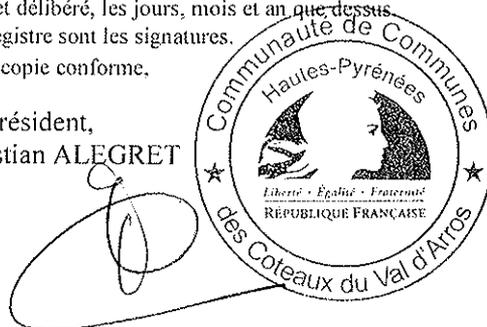
DÉCIDE :

- de retenir l'entreprise Atelier 2A de Tarbes pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un groupe scolaire sur le RPI de Riou de Loulès, pour un montant de 66 750,00 € H.T., soit un taux global de 7,85 % du coût H.T. des travaux pour la mission de base.
- d'autoriser le Président à signer le marché avec cette entreprise.
- de donner au Président les pleins pouvoirs pour l'exécution de ce marché.

Les crédits nécessaires à cette mission de maîtrise d'œuvre sont prévus au budget 2017 de la communauté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2017 065-200070803-20171108-DE_2017_118-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_119

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017

Date d'affichage : 30/10/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	44	45

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Remy LESAULNIER, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRIK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Projet de territoire : proposition d'accompagnement

Vu la loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la réforme territoriale et plus précisément sur une nouvelle organisation des collectivités,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunal des Hautes-Pyrénées qui a conduit à la fusion de la communauté de communes du canton de Tournay et celle des coteaux de Pouyastruc le 1^{er} janvier 2017,

Considérant qu'après une année de mise en route, il est nécessaire aujourd'hui de définir ensemble un projet de territoire qui sera l'enjeu majeur des prochaines années pour l'organisation territoriale de la collectivité,

Considérant que ce projet de territoire donnera du sens à toutes les actions futures de la collectivité, en prévoyant les orientations stratégiques,

Considérant qu'afin de travailler de manière efficace à ce projet et de le flécher vers le « schéma service à la population des Hautes-Pyrénées » mis en place par l'État et le Département, il est nécessaire que la collectivité soit accompagnée par un bureau d'étude,

Considérant la proposition du bureau d'étude « Territoire, Citoyens, Conseil » pour un montant de 15 100 € H.T.

RF
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2017
065-200070803-20171108-DE_2017_119-DE

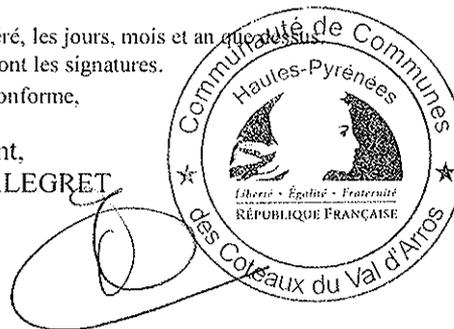
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions) des membres présents,

DÉCIDE :

- de contractualiser avec le bureau d'étude Territoire, Citoyens, Conseils pour un montant de 15 100,00 € H.T.,
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à cette contractualisation,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette étude au budget 2018 de la communauté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2017 065-200070803-20171108-DE_2017_119-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Délibération n° DE_2017_120**

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017

Date d'affichage : 30/10/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	44	47

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRIK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET**Décision modificative n°1 - Budget principal**

Vu article L-2313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DE_2017_072 du 18 mai 2017 relative à l'adoption du budget primitif pour 2017,

Considérant que depuis lors, des éléments nouveaux sont intervenus,

Considérant que le budget primitif de la communauté n'est pas suffisant pour effectuer les écritures comptables du compactage des prêts et qu'il est nécessaire de réaliser des ajustements comptables de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		-50000.00
64168	Autres emplois d'insertion		-23473.00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics		9358.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		13105.00
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque		51000.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		10.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
166	Refinancement de dette		780000.00
166	Refinancement de dette		-50000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	-50000.00	
1641	Emprunts en euros	50000.00	
166	Refinancement de dette	730000.00	
TOTAL :		730 000.00	730 000.00
TOTAL :		730 000.00	730 000.00

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2017
065-200070803-20171108-DE_2017_120-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'approuver la décision modificative citée ci-dessus pour qu'elle soit portée sur le budget principal de l'exercice 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2017 065-200070803-20171108-DE_2017_120-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Délibération n° DE_2017_121**

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017
Date d'affichage : 30/10/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	44	47

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAÏLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRIK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET**Décision modificative n°2 - Budget transport scolaire**

Vu article L-2313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DE_2017_073 du 18 mai 2017 relative à l'adoption des budgets annexes primitifs 2017,

Considérant que depuis lors, des éléments nouveaux sont intervenus,

Considérant que le budget annexe primitif transport scolaire n'est pas suffisant pour effectuer les écritures comptables du compactage des prêts et qu'il est nécessaire de réaliser des ajustements comptables de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		9000.00
6681 (042)	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque		358.00
7475	Subv. exploitat° Groupements	9358.00	
TOTAL :		9 358.00	9 358.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
166	Refinancement de dette		9000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	9000.00	
TOTAL :		9 000.00	9 000.00

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées	TOTAL :	18 358.00	18 358.00
--------------------------------------	----------------	------------------	------------------

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2017
065-200070803-20171108-DE_2017_121-DE

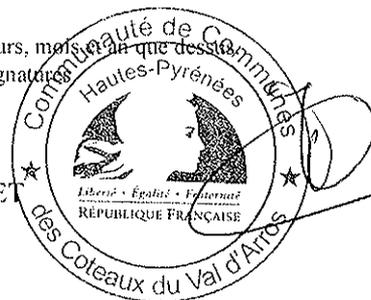
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'approuver la décision modificative citée ci-dessus pour qu'elle soit portée sur le budget annexe transport scolaire de l'exercice 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2017 065-200070803-20171108-DE_2017_121-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_122

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017
Date d'affichage : 30/10/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	44	47

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRICK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Adhésion à l'éco-organisme CITEO

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212-3,

Vu l'arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant que la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc avait adhéré à cet organisme et a perçu en 2016 environ 6 000 €,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier de cette recette financière,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

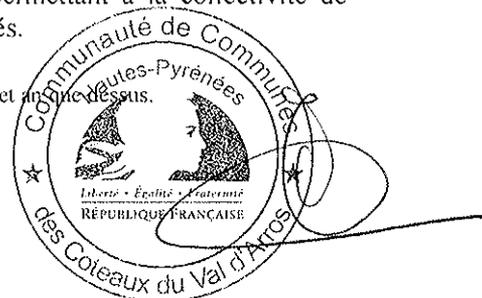
DÉCIDE :

- d'adhérer à l'éco-organisme CITEO,
- d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier,
- d'autorise le Président à signer électroniquement tout acte juridique permettant à la collectivité de percevoir le soutien financier au titre des déchets papiers collectés et traités.

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2017 065-200070803-20171108-DE_2017_122-DE



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_123

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017

Date d'affichage : 30/10/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	44	47

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRICK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Abrogation du budget annexe transport scolaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-56,

Considérant que la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros s'est portée candidate au marché des transports scolaires lancé par le Département début 2017,

Considérant que la collectivité n'a pas été retenue par ce dernier,

Considérant que le seul emprunt qui était affecté au budget annexe transport scolaire pour l'achat des bus a été remboursé dans le cadre du compactage des prêts du crédit agricole,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'abroger le budget annexe transport scolaire à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et années que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2017 065-200070803-20171108-DE_2017_123-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_124

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017

Date d'affichage : 30/10/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	44	47

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Remy LESAULNIER, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRIK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'intervention dans les écoles.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum à compter du 07 novembre 2017.

- Cet agent assurera des fonctions d'agent des écoles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 34h13 hebdomadaires.

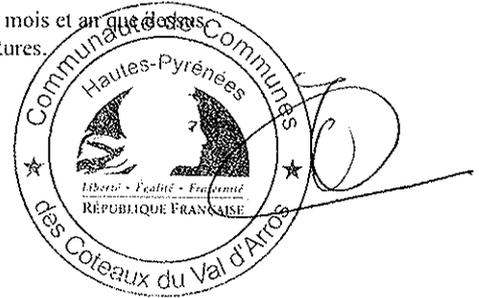
RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2017
065-200070803-20171108-DE_2017_124-DE

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347, indice majoré 325, du grade de recrutement.
- M. le Président ou son représentant est autorisé à procéder au recrutement selon les besoins dans les limites définies ci-dessus et à signer tous les actes y afférents.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2017 065-200070803-20171108-DE_2017_124-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_125

L'an deux mille dix-sept et le huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 30/10/2017
Date d'affichage : 30/10/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	44	47

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Henri COURTIADIE, Pierre DAROUS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Isabelle DULAC, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAÏLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Michel PAILHAS, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALJERES, André TRINC, Serge VAISSAC, Jean-Charles VANDENSCHRICK, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Jean-Paul BROUEILH par Jean LAPORTE, Jean-Claude DELAS par Régis PIERROT, Alain PAILHE par Philippe LACOUME

EXCUSE : FOURCADE Laurent

ABSENTS : BEYRIES Jacqueline, BORDES Daniel, BOURDETTES Paul, CAPDEVILLE Michel, CARATY Blandine, CAREAC Yves, CASTOR Jean-Marc, DARRIBES Charles, DASTAS Jean-Marc, DENAGISCARDE Camille, DUCASSE Jacques, GABRIEL Félix, GAILHOU Monique, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Didier, LACASSAGNE Jean-Marc, LARRE Bernard, MARQUES Laurent, NEFF Mathilde, NOGUES Christian, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Bureau élargi

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-6,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 23 janvier 2017 constatant l'élection du Président et de 10 Vice-présidents,

Vu la délibération n°DE_2017_029 créant un bureau élargi,

Considérant que le groupe de travail sur les associations est géré par M. BROUEILH Jean-Paul (conseiller communautaire de la commune de Bordes),

Considérant que pour le bon fonctionnement de ce groupe de travail M. BROUEILH devrait intégrer le bureau élargi,

Considérant que le bureau élargi se réunit, suivant le besoin, à raison d'une dizaine de réunions par an,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

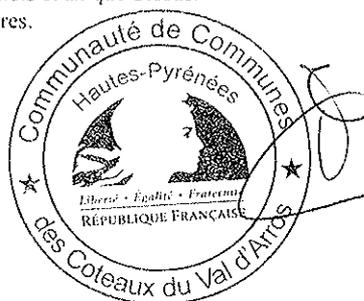
DÉCIDE :

- d'approuver la candidature de M. BROUEILH Jean-Paul comme membre du bureau élargi.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2017 065-200070803-20171108-DE_2017_125-DE



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_126

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	56

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHÉLIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Maintien de la compétence facultative " service d'incendie et de secours " et définition de l'intérêt communautaire de cette compétence

Vu la loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la réforme territoriale et plus précisément sur une nouvelle organisation des collectivités,

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-09-016 en date du 09 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes des coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay au 01 janvier 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

EXPOSÉ DES MOTIFS :

M. le Président rappelle que deux conférences des Maires et des Délégués Communautaires ont été organisées. Ces travaux ont permis d'étudier les enjeux, les contraintes mais aussi les incidences financières et fiscales des transferts de charges liées aux compétences suivantes :

- Scolaire : écoles maternelles et élémentaires, cantines, garderies, ramassage scolaire
- Équipements Sportifs : ensemble sportif de Pouyastruc
- Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, jeunesse, extra-scolaire (accueils de loisirs) ; soutien aux structures d'aide à domicile...
- Création et gestion de maison des services au public, dont le siège Communautaire
- Incendie (compétence facultative)

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2017 065-200070803-20171213-DE_2017_126-DE

La dernière réunion du 29/11/2017 a montré :

- un consensus au niveau de la compétence incendie : le coût du transfert de cette compétence (160 000 €) a un impact mesuré sur le contribuable qui pourrait être assumé en 2018 sur les économies réalisées. Pour que la Communauté de Communes assume cette compétence sur tout le territoire communautaire au 01/01/2018, le Conseil doit décider de l'intérêt communautaire dès maintenant.
- un consensus plutôt favorable pour l'exercice de toutes les compétences concernées avec la nécessité de définir la meilleure stratégie pour limiter l'impact fiscal et qu'il soit égal pour tous les contribuables du territoire.

A partir du 01/01/2018, le Conseil Communautaire disposera d'un an pour décider de l'intérêt communautaire qui précisera les modalités d'exercice des compétences concernées.

Il est précisé que l'intérêt communautaire pourra être défini au 01/09/2018 (pour les écoles en particulier) ou au 01/01/2019 et pourra être géographique.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
après délibération, le conseil communautaire,
par 2 abstentions, 1 voix contre et 55 voix pour des suffrages exprimés,**

DÉCIDE :

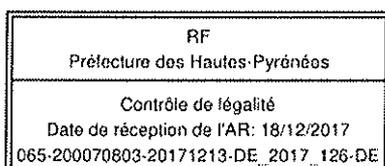
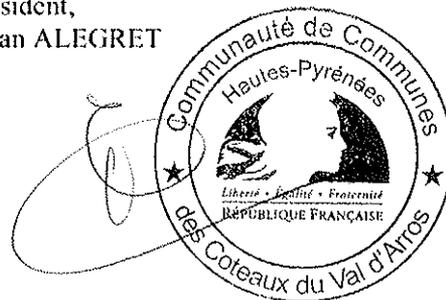
1. d'approuver le maintien de la compétence facultative « service de sécurité incendie »
2. de définir l'intérêt communautaire de cette compétence facultative comme suit : la compétence « service de sécurité incendie » sera exercée sur tout le territoire communautaire.
3. de continuer à exercer les compétences optionnelles comme elles étaient exercées avant la fusion par les ex-communautés de communes, dans l'attente de la définition de l'intérêt communautaire.
4. d'autoriser M. le Président à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_127

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	54

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Réforme des rythmes scolaires : avis sur le retour à la semaine des 4 jours au 01 septembre 2018

Vu le décret 2017-1108 du 27/06/2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu la délibération du 28 juin 2017 décidant la prolongation des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2017-2018

EXPOSÉ DES MOTIFS :

M. le Président explique que dans le cadre de la réflexion sur l'éventualité du retour à la semaine des 4 jours une enquête a été menée auprès des parents. Les résultats sont les suivants : 75 % des familles se déclarent pour le retour à la semaine des 4 jours. Les conseils d'école ont eux aussi été sollicités. Ils ont rendu un avis unanime pour le retour à la semaine des 4 jours.

Le Conseil Communautaire,
ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
par 4 abstentions, 5 voix contre, et 49 voix pour des suffrages exprimés,

DÉCIDE :

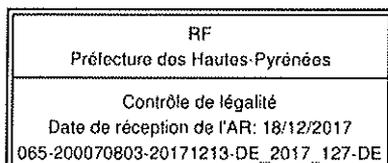
Le retour à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018 afin de respecter les résultats de l'enquête et la position très majoritaire des acteurs se déclarant pour le retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_128

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017
Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PHERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NIEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Modification du tableau des emplois

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Vu le tableau des effectifs établi par délibération n° DE_2017_005 du 23 février 2017

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise chargé des fonctions d'agent du service technique

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

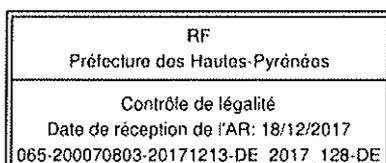
- de créer au tableau des effectifs de la Communauté de Communes un poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- de charger l'agent des fonctions d'agent du service technique
- de fixer la rémunération et la situation administrative de cet agent conformément à la réglementation en vigueur pour ce cadre d'emploi
- de charger le Président de recruter le responsable de ce poste
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant au budget, chapitre et articles prévus à cet effet,
- de modifier le tableau des effectifs comme proposé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_129

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUELH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul,

LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité

EXPOSÉ DES MOTIFS :

M. le Président explique que suite à l'agrandissement de la Communauté de Communes, il a été nécessaire de réfléchir à un nouveau système informatique pour la comptabilité, la paye, la facturation, et le suivi de l'enfance jeunesse. Une consultation a été lancée.

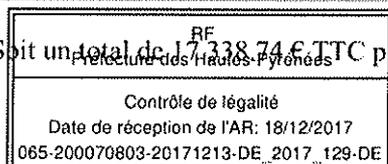
Le rapport de consultation fait apparaître la société COSOLUCE mieux disante pour une offre comme suit :

- Pack Optima Groupement : 4 220 € HT d'abonnement annuel et 3 583.35 €HT de prestations
- Module E fluo.

MODULE	Abonnement annuel en € HT	Prestation de formation et mise en service € HT
Pack Optima Groupement	3 583.35	4 220.00
Module E-Fluo		965.00
Module Enfance Jeunesse Mango+	1 125.60	1 855.00
Module Gestion du Temps TANGARA	975.00	1 725.00
TOTAL € HT	5 683.95	8 765.00

TOTAL € TTC	6 820.74 € TTC	10 518.00 € TTC
-------------	----------------	-----------------

Soit un total de 17 338.74 € TTC pour la première année.



Le coût total de l'opération comprendra aussi l'acquisition de tablettes pour un montant de 2 450 € HT pour une enveloppe globale (logiciels + tablettes) de 19 788.74 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

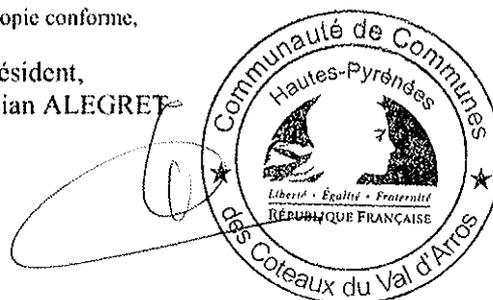
- de retenir l'offre de la société COSOLUCE pour un montant de 17 338.74 € TTC la première année puis 6 820.74 € TTC les années suivantes, d'acquérir 7 tablettes pour un montant de 2 450 € HT

AUTORISE :

- M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRE



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2017 065-200070803-20171213-DE_2017_129-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_130

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Remy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILLOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHÉLIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NIEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Attribution de trois marchés de prestation de service

Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 sur la procédure adaptée.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire décidant de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la chaudronnerie. Il précise qu'il convient de recruter les trois prestataires complémentaires (obligatoires dans le cadre de la Maîtrise d'Ouvrage Publique) :

- Coordinateur SPS (Sécurité, Protection, Santé)
- Bureau de Contrôle Technique
- Diagnostiqueur : recherche d'amiante.

Dans ce cadre, une mise en concurrence a été effectuée qui fait apparaître que :

- pour la prestation SPS le mieux disant est le cabinet JC Consultant à Tarbes pour un montant de 2 040,00 € HT
- pour la mission de bureau de contrôle le mieux disant est Socotec à Tarbes pour un montant de 3 740,00 € HT
- pour la mission de diagnostiqueur il s'agit de Barraque Diagnostique pour 390 € HT + 35 € HT par prélèvement (estimés entre 5 et 10)

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2017 065-200070803-20171213-DE_2017_130-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

De retenir l'offre

- pour la prestation SPS de JC Consultant à Tarbes pour un montant de 2 040,00 € HT
- pour la mission de bureau de contrôle de Socotec à Tarbes pour un montant de 3 740,00 € HT
- pour la mission de diagnostiqueur de Barraque Diagnostic pour 390 € HT + 35 € HT par prélèvement (estimés entre 5 et 10)

AUTORISE :

- M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2017 065-200070803-20171213-DE_2017_130-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_131

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Ouverture d'un compte à terme

Vu l'instruction n°04-004-K1 du 12 janvier 2004 (NOR : BUD R 04 00004J) qui présente les caractéristiques des comptes à termes

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances qui dispose, en son article 26-3°, que "sauf dispositions expresses d'une loi de finances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'État".

Vu l'article 116 de la loi de finances pour 2004

EXPOSÉ DES MOTIFS :

M. le Président explique que la Communauté de Communes a déjà perçu une partie de l'emprunt nécessaire à la réalisation d'une opération qui est actuellement au début de la phase d'étude. En conséquence il propose de placer 300 000 € sur un compte à terme dans l'attente du démarrage de l'opération.

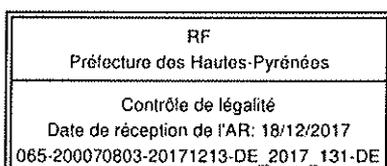
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'ouvrir un compte à terme à compter du 10 janvier 2018 afin de placer 300 000 €, jusqu'au démarrage de l'opération de construction de l'école de DOURS, sans que la durée puisse excéder un an.

AUTORISE :

- M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents et à débloquer les fonds lorsque l'opération susmentionnée débutera.



Fait et délibéré, les jours, mois et an que des
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_132

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIÉ, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUÉRIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Concours du receveur municipal - attribution d'indemnité de 753.81 €

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 02/03/1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82-979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services de l'État

Vu l'arrêté interministériel du 16/09/1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de solliciter le concours du Comptable Public de Tournay pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- d'accorder l'indemnité de conseil à M. MARTINEZ Philippe, Comptable Public de Tournay, au taux de 100% soit 708.08 € ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € soit un total de **753.81 €**.

AUTORISE :

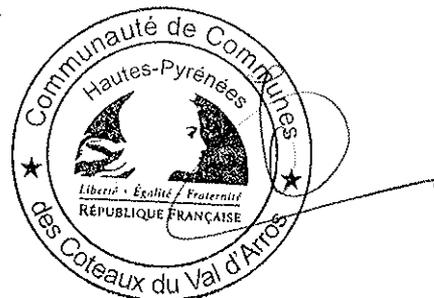
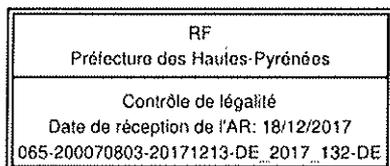
- M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_133

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017
Date d'affichage : 15/12/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIÉ, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GALLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

TAXES & PRODUITS IRRECOUVRABLES

Vu l'article 2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'état des taxes et produits irrécouvrables établi par Monsieur le Trésorier de Tournay,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer les créances n'ont pas abouti et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,
Considérant que, dans un souci de bonne gestion, il est inutile de faire figurer, en report, des sommes qui ne pourront être perçues par suite à des absences, insolvabilité ou indigence des débiteurs,

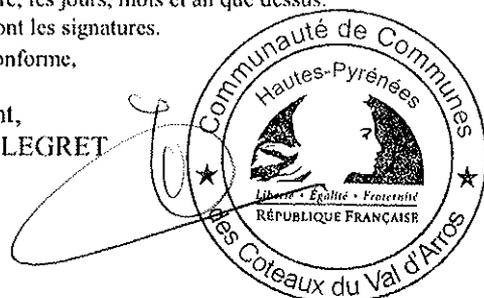
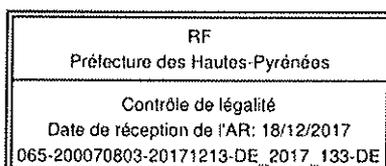
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- d'admettre en non-valeur les sommes suivantes au budget annexe OM :
 - o Rôle ou titre de 2012..... 168.00 €
 - o Rôle ou titre de 2013..... 688.46 €
 - o Rôle ou titre de 2014..... 678.25 €
 - o Rôle ou titre de 2015..... 457.15 €
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_134

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mithilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

VENTE DE TROIS BENNES AU PRIX DE 1 200 €

M. ALEGRET explique que Monsieur Henri MOURA, résidant à Villecomtal sur Arros, a présenté une offre d'acquisition de trois bennes pour un montant de 1200 €. Ces bennes n'étant plus utilisées et n'ayant pas eu d'autres propositions plus intéressantes, M. le Président propose d'accepter cette offre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

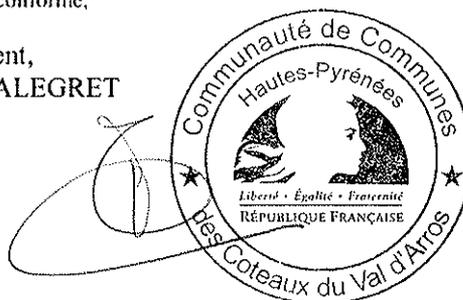
- de vendre trois bennes au prix de 400 € chacune soit 1 200 € à Monsieur Henri MOURA, 1 chemin de BATAc, 32 730 Villecomtal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2017 065-200070803-20171213-DE_2017_134-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_135

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTHADE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGHSCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NIEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Décision modificative n° 2 du budget principal et décision modificative n°1 du budget OM

Vu article L-2313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DE_2017_072 du 18 mai 2017 relative à l'adoption du budget primitif pour 2017,

Vu la délibération du 08/11/2017 portant modification budgétaire N°1 du Budget Principal

Considérant que depuis lors, des éléments nouveaux sont intervenus et qu'il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires du budget principal et du budget ordures ménagères :

Au budget principal

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6288	Autres services extérieurs		- 3000.00 €
66111	Intérêts réglés à échéance		+ 2500.00 €
661132	Remb Int Emprunt transf GFP de rattachement		+ 500.00 €
TOTAL :		0.00	0.00

Au budget ordures ménagères

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-2000.00
6541	Créances admises en non-valeur		2000.00
TOTAL :		0.00	0.00

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2017 065-200070803-20171213-DE_2017_135-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

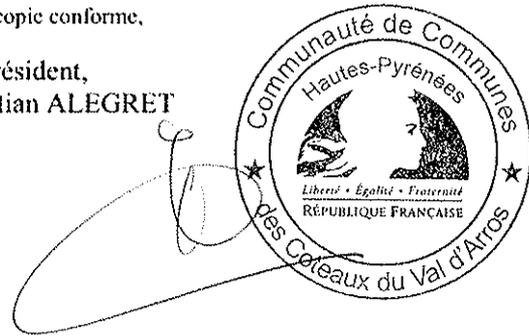
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal et n°1 du budget ordures ménagères citées ci-dessus pour qu'elles soient portées sur le budget principal et le budget ordures ménagères de l'exercice 2017.
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2017 065-200070803-20171213-DE_2017_135-DE

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_136

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIÉ, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHÉLIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Encaissement de deux chèques de remboursement

Vu l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réception d'un chèque d'un montant de 2 499,33 € de l'assurance GROUPAMA, pour le remboursement un sinistre sur le poteau incendie datant du 4 septembre 2017.

Considérant la réception d'un chèque d'un montant de 1 605,21 € de l'assurance statutaire GRAS SAVOYE correspondant au remboursement sur les salaires.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

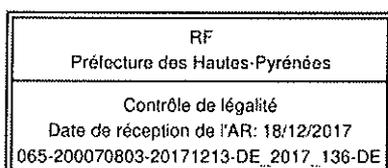
- d'autoriser Monsieur le Président à encaisser les deux chèques tels qu'indiqués ci-dessus et à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_137

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Régime Indemnitare et Primes du personnel Communautaire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros est issue de la fusion de deux Communautés de Communes. La Communauté de Communes nouvellement créée a engagé de nombreux travaux sur les compétences, la fiscalité et le régime indemnitaire. De ce fait, la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, ne pourra se faire qu'après la fin du premier trimestre 2017.

Chaque année la Communauté de Communes des Coteaux de POUYASTRUC attribuait à ses agents titulaires et contractuels une prime de 105€ proratisée au temps de travail avec une base minimale de 20€. Cette prime a été confirmée chaque année par délibération du mois de décembre de l'année concernée.

Dans ce cadre, la nouvelle assemblée souhaite que les agents ne soient pas pénalisés et que les régimes existants soient maintenus dans l'attente du nouveau régime à venir.

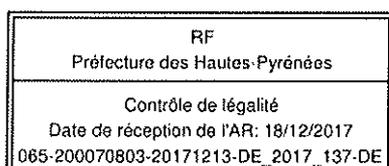
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de verser la prime, selon les conditions citées ci-dessus sur les salaires des agents du mois de décembre 2017
- que la dépense résultant de ces primes sera imputée au budget principal de 2017

PRÉCISE :

- que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

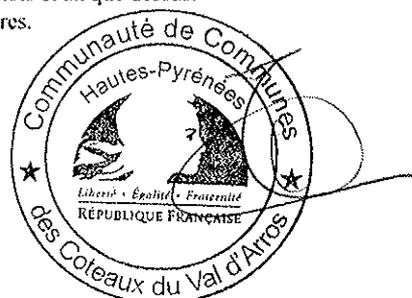


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS 65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DE_2017_138

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHÉLIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILHOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHÉLIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAVE

OBJET

Projet de territoire : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu la loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la réforme territoriale et plus précisément sur une nouvelle organisation des collectivités,

Vu la délibération du 08 novembre 2017 approuvant la proposition d'accompagnement du projet de territoire, du bureau d'étude « Territoire, Citoyens, Conseil » pour un montant de 15 100 € H.T.

Considérant la nécessité de solliciter des subventions pour équilibrer cette étude,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de solliciter des subventions, auprès de l'État, du Conseil Départemental, Conseil Régional et de tous les partenaires financiers de la Communauté de Communes dans la limite de 80 % du coût total de l'opération suivante : accompagnement du projet de territoire pour 15 100 € HT
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes y afférents

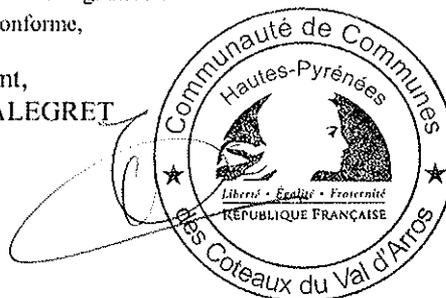
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET

RF
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/12/2017
065-200070803-20171213-DE_2017_138-DE



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° DE_2017_139

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président)

Date de Convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

En exercice	Nombre de membres	
	Présents	Exprimés
69	55	58

PRESENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Emmanuelle BAUTE, Aline BERTHER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Yves BRUNO, Marie-Thérèse BRUZAUD, Michel CAPDEVILLE, Yves CAREAC, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAIVE, David CHAZE, Henri COURTIADÉ, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Marie-Hélène GARCIA, Christian JURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Monique LAMON, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Rémy LESAULNIER, Gabriel MARQUERIE, Laurent MARQUES, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Françoise ROY, Christine SALIERES, Serge VAISSAC, Martine CASASUS, Jérôme SARRAMEA, Jean-Luc PERE

PROCURATIONS : Monique GAILLOU par Marie-Thérèse BRUZAUD, Didier MASSET par Yves BRUNO, Thérèse POURTEAU par Sylvie MATHELIN

EXCUSE :

ABSENTS : BOURDETTES Paul, CARATY Blandine, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, DUCASSE Jacques, GAILLAT Paul, LACASSAGNE Jean-Marc, NEFF Mathilde, RENAUDOT Véronique, SEVA Joël, TRINC André

Secrétaire de séance : Claude CAZANAIVE

OBJET

Signature d'une convention d'occupation précaire de bâtiments industriels et de deux bungalows

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Monsieur le Président explique que l'entreprise MAZAUD a sollicité la location à titre précaire pour une durée de 6 mois, de bâtiments industriels situés 35 avenue de Bagnères à Tournay comprenant le bâtiment D de 200 m², le bâtiment C de 300 m² et deux bungalows de type Algeco de 15m².

Le tarif proposé est de 210 € HT, soit 252 € TTC par mois.

Ce tarif est soumis à l'achat d'une parcelle à la communauté de communes des coteaux du val d'Arros dans le cadre de l'installation de son entreprise. Si l'entreprise MAZAUD n'a pas signé d'acte de vente au plus tard, le 30 Juin 2018, le tarif de location serait porté à 900 € HT.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

La signature d'une convention d'occupation précaire avec l'entreprise MAZAUD pour la location à titre précaire pour une durée de 6 mois, à compter du 18 décembre 2017, de bâtiments industriels situés 35 avenue de Bagnères à Tournay comprenant le bâtiment D de 200 m², le bâtiment C de 300 m² et deux bungalows de type Algeco de 15m² au tarif proposé est de 252 € TTC par mois.

RF
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/12/2017
065-200070803-20171213-DE_2017_139-DE

AUTORISE :

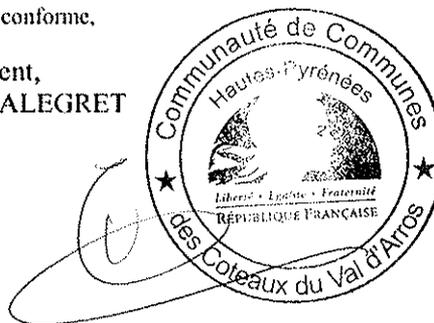
M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents et en particulier la convention d'occupation précaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian ALEGRET



RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2017 065-200070803-20171213-DE_2017_139-DE

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE

Entre les soussignés :

Société MAZAUD ENTREPRISE représentée par Monsieur Pascal BORDES
La Loubere 31360 SAINT MARTORY
Agissant pour son compte
de nationalité Française

Ci-après dénommé l'occupant,

et

La communauté de communes des coteaux du val d'Arros représentée par Monsieur Christian ALEGRET
son Président
Dont le siège est à la Maison du Canton 15 place d'Astarac 65190 TOURNAY

D'autre part,

Précarité liée à la situation particulière des locaux industriels.

Les bâtiments industriels dans lequel sont situés les locaux, objet de la présente convention, doivent faire l'objet d'une convention d'occupation précaire.

Cette convention d'occupation précaire est un contrat par lequel le propriétaire, la communauté de communes des coteaux du val d'Arros, met à la disposition de la MAZAUD ENTREPRISE, l'occupant deux bâtiments et lui en confère la jouissance à titre onéreux et de manière précaire pendant six mois à partir de la date signalée dans l'article 2 de cette convention.

En conséquence, compte tenu des circonstances particulières indiquées ci-dessus, les parties sont convenues de conclure une convention d'occupation précaire non régie par le statut des baux commerciaux.

Ceux-ci exposés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- **Article 1 - Objet de la convention**

Le propriétaire consent à l'occupant qui accepte, une convention d'occupation précaire et met à sa disposition les locaux ci-après désignés dépendant de l'immeuble sis à 35 avenue de Bagnères 65190 Tournay, Parcelle 955

- un bâtiment d'environ 200 m² (dis bâtiment D, anciennement occupé par l'entreprise Serap)

- un bâtiment d'environ 300 m² (Partie arrière du bâtiment C, anciennement occupé par les ateliers municipaux de la Mairie de Tournay)

- deux bungalow de type algeco d'environ 15m² située à l'angle des deux bâtiments pré-cités.

Le preneur déclare connaître parfaitement les éléments mentionnés dans ce paragraphe après les avoir vus et visités.

L'occupant déclare être parfaitement informé que la présente convention n'est soumise dans aucune de ces dispositions au statut des baux commerciaux. En conséquence, il reconnaît qu'il ne pourra être assuré d'aucune durée déterminée du bail ni bénéficier d'aucun droit à renouvellement ni d'aucune indemnité.

La convention d'occupation précaire a un caractère révocable puisque chacune des parties peut y mettre fin à tout moment.

Par ailleurs, la survenance d'un événement exceptionnel concernant l'immeuble mettrait fin à la convention.

- **Article 2 - Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de **6 mois** à compter du **18 décembre 2017**, elle prendra fin le **30 Juin 2018** et au plus tard dès la réalisation des circonstances indiquées ci-dessus.

Chaque partie pourra y mettre fin à tout moment à condition de délivrer congé à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception moyennant un préavis de 1 mois.

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées	Maison du Canton - Place d'Astarac - 65190 TOURNAY
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2017	☎ 05.62.35.24.23 - 📠 05.62.35.25.33
065-200070803-20171213-DE_2017_139-DE	



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS

- **Article 3 - Destination des lieux**

L'occupant est autorisé à utiliser les lieux loués pour y exercer les activités suivantes à l'exclusion de toute autre activité, même annexe ou complémentaire :

- Stockage
- Activité commerciale, artisanale et industriel lié à son activité
- Bureau.

- **Article 5 - Etat de livraison**

L'occupant prend les lieux dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance. En tout état de cause non meublé, ni équipé pour exercer la profession sus citée.

A défaut, l'occupant sera réputé avoir reçu les lieux en bon état.

- **Article 6 - Entretien**

L'occupant est tenu d'effectuer toutes réparations locatives et travaux d'entretien de toute nature afin de restituer les locaux en bon état à l'expiration du bail.

Il doit notamment maintenir constamment en bon état l'ensemble des locaux loués, les portes et fenêtres, les glaces, les vitres, les sols, les boiseries, les accessoires ...ainsi que les canalisations d'adduction et d'écoulement des eaux et les installations électriques et d'éclairage

Il a la charge des travaux de ravalement prescrits par l'autorité administrative et ceux rendus obligatoires par les prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité

L'occupant est également responsable des réparations qui seraient nécessaires par suite soit du défaut d'exécution des obligations mises à sa charge soit de dégradations résultant de son propre fait, de celui de ses employés ou de ses clients.

Le preneur aura la charge des réparations locatives et devra rendre les lieux en bon état des dites réparations à l'expiration du bail

Il devra notamment faire entretenir, remplacer si besoin est, tout ce qui concerne les installations à usage personnel, ainsi que les fermetures et serrures des fenêtres, portes, et volets, les glaces, vitres, revêtements de sols, boiseries. Il sera responsable des accidents causés par et à ces objets.

Il prendra toute précaution contre le gel.

Le preneur sera également responsable de toutes les réparations normalement à la charge du bailleur, mais qui seraient nécessitées soit par le défaut d'exécution des réparations donc le preneur à la charge comme il est dit ci-dessus, soit par dégradations résultant de son fait, du à son personnel ou de ses visiteurs et clients dans les lieux loués.

- **Article 7 - Grosses réparations**

Le propriétaire à la charge des grosses réparations telles que définies à l'article 606 du code civil.

Le preneur souffrira, quelques gênes qu'elles lui causent, les réparations, reconstructions et travaux quelconques qui seront exécutés dans l'immeuble, sans pouvoir demander aucune indemnité ni diminution de loyer. quelles qu'en soient l'importance et la durée et, par dérogation à l'article 1724 du code civil, alors même que cette dernière excèderait 40 jours.

Le preneur devra aviser immédiatement le bailleur de toute réparation à la charge de ce dernier dont il serait à même de constater la nécessité sous peine d'être tenu responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

Le preneur devra déposer à ses frais et sans délai tous coffrages et décorations, ainsi que toutes installations qu'il aurait faites et dont l'enlèvement sera utile pour la recherche et la réparation des fuites de toute nature, de fissures dans les conduits de fumée ou de ventilation, notamment après incendie ou infiltrations et en général pour l'exécution de tout travaux.

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées	Maison du Canton - Place d'Astarac - 65190 TOURNAY
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2017	☎ 05.62.35.24.23 - 📠 05.62.35.25.33
065-200070803-20171213-DE_2017_139-DE	

• Article 8 - Travaux et réparations effectués par le propriétaire

Le propriétaire peut effectuer dans l'immeuble tous travaux, réparations, reconstructions, ou surélévations sans que l'occupant puisse demander une quelconque indemnité ni une diminution de l'indemnité d'occupation alors même que, par dérogation à l'article 1724 du code civil, ces réparations dureraient plus de 40 jours.

L'occupant doit faire déposer à ses frais et sans délai, lors de l'exécution du ravalement, tout agencement et toutes enseignes dont l'enlèvement serait utile pour l'exécution des travaux.

Le preneur ne pourra générer aucune démolition, construction, ni aucun changement de distribution, cloisonnement, percement d'ouverture, si ce n'est avec le consentement préalable et écrit du bailleur.

En cas d'autorisation les travaux devront être exécutés sous la surveillance de l'architecte du bailleur dont les honoraires seront à la charge du preneur.

Tout embellissement, améliorations et installations faits par le preneur à l'intérieur des locaux dans les lieux loués resteront, à la fin du présent bail, la propriété du bailleur sans indemnité de sa part, et seront soumis à l'autorisation du bailleur avant travaux. Tout aménagement réalisé par le preneur à l'extérieur des locaux restera sa propriété à son départ.

Dans ce cas le preneur s'engage à déposer et enlever les aménagements. Ceux-ci seront soumis à autorisation du bailleur avant réalisation.

L'occupant reconnaît avoir connaissance que dans le cadre d'un projet de rénovation de l'ensemble du bâtiment dit « La Chaudronnerie », le propriétaire envisage des travaux courant 1^{er} semestre 2018. L'occupant s'engage à permettre aux entreprises qui exécuteront les travaux, le bon déroulement de ceux-ci et permettra l'accès dans les bâtiment en question.

• Article 9 - Garnissement

L'occupant doit tenir constamment et garnir les lieux loués de matériel, marchandises et mobilier, en quantité et en valeur suffisantes pour répondre du paiement de l'indemnité d'occupation et l'exécution des conditions de la présente convention.

• Article 10 - Conditions générales d'utilisation

L'occupant a l'obligation :

- d'exploiter le commerce
- de faire son affaire personnelle du gardiennage et la surveillance de ses locaux. Le propriétaire ne pouvant, en aucun cas, et à aucun titre, être responsable des vols ou détournements ou autres actes délictueux dont l'occupant pourrait être victime dans les locaux loués.
- d'acquitter les contributions personnelles et mobilières, les taxes locatives, la taxe professionnelle et tous autres impôts dont le propriétaire serait rendu responsable pour le compte de l'occupant à un titre quelconque et de justifier de leur acquit à toute réquisition notamment en fin de convention et de rembourser au propriétaire avec les charges, l'impôt foncier afférent aux lieux loués ainsi que tous droits ou taxes afférents aux locaux loués qui pourraient ultérieurement remplacer ou s'ajouter à la dite taxe.
- de laisser pénétrer en tout temps dans les locaux loués le propriétaire ses mandataires les architectes, les entrepreneurs et ouvriers pour visiter, s'assurer de l'état de l'immeuble, le réparer et l'entretenir.
- de prendre en charge ou assumer par dérogation à l'article 1723 du code civil, tous travaux de modification nécessités par la réglementation ou les autorités publiques des lieux loués que le propriétaire se réserve d'effectuer, ainsi que toutes modifications des parties communes qui seraient effectuées par la copropriété. de renoncer à toute indemnité de ce chef.
- de faire son affaire personnelle, à ses risques et périls et ses frais, sans que le propriétaire puisse être impliqué ou recherché, de toutes réclamations faites par les autres occupants de l'immeuble, les voisins ou les tiers, notamment pour bruits, parasites, odeurs ou trépidations causés par lui ou par des appareils lui appartenant.
- de se conformer scrupuleusement aux lois, prescriptions, règlements et ordonnances en vigueur, notamment en ce qui concerne la voirie, la salubrité, la police, l'inspection du travail, la défense passive et, plus généralement, toute prescriptions relatives à son activité.

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2017
065-200070803-20171213-DE_2017_139-DE

Maison du Canton - Place d'Astarac - 65190 TOURNAY

☎ 05.62.35.24.23 - 📠 05.62.35.25.33



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS

• Article 11 - Destruction des lieux

Si les locaux loués viennent à être détruits en totalité par un événement indépendant de la volonté du propriétaire, la présente convention sera résiliée de plein droit sans indemnité.

En cas de destruction partielle, la présente convention pourra être résiliée sans indemnité à la demande de l'une ou l'autre des parties et ce, par dérogation aux dispositions de l'article 1722 du code civil, mais sans préjudice pour le propriétaire, de ses droits éventuels contre l'occupant si la destruction peut être imputée à ce dernier.

• Article 12 - Prescriptions particulières

L'occupant s'oblige à :

- ne pas embarrasser ou occuper même temporairement ou d'une façon intermittente aucune partie commune, galerie, trottoir, couloir, ...

- n'utiliser aucun appareil de chauffage à combustion lente ou produisant des gaz nocifs.

- ne pas placer des enseignes sur les façades et fenêtres, ni aucune affiche ou publicité lumineuse sans l'autorisation expresse du propriétaire, à l'exception d'une enseigne située sur l'immeuble et indiquant le nom commercial de l'occupant.

• Article 13 - Réclamations des tiers ou contre les tiers

Au cas néanmoins où le bailleur aurait à payer des sommes quelconques du fait du locataire, celui-ci serait tenu de les lui rembourser sans délai.

Le preneur fera sans affaire personnelle de tous dégâts causés aux lieux loués et de tous troubles de jouissance causés par les clients, les voisins, ou les tiers et se pourvoira directement contre les auteurs de ces troubles sans que le bailleur puisse être recherché.

• Article 14 - Assurance

L'occupant s'engage à contracter toutes assurances utiles auprès de compagnies d'assurances notoirement solvables, destinées à couvrir notamment les risques d'exploitations et de responsabilité civile pour tous les dommages corporels ou matériels pouvant être causés soit à des tiers, soit du fait de l'immeuble soit du fait ou de l'usage des aménagements ou des installations (installation eaux, de gaz, d'électricité, de chauffage) soit des faits des préposés de l'occupant, l'incendie, le vol, le dégât des eaux, le recours des voisins, les explosions.

L'occupant devra fournir au propriétaire la première demande de ces toutes dernières justifications concernant la signature des polices d'assurance visées ci-dessus et le règlement des primes correspondantes. Il devra supporter ou rembourser toutes surprimes qui seraient réclamées de son fait au propriétaire ou aux autres locataires ou copropriétaires.

L'occupant devra déclarer immédiatement au propriétaire tout sinistre même s'il n'en résulte aucun dégât apparent. De convention expresse toutes indemnités dues à l'occupant par toute compagnie d'assurance en cas de sinistre, pour quelque cause que soit, seront affectées au privilège du propriétaire le présent contrat valant en tant que de besoin, transport à concurrence des sommes qui pourraient être dues.

• Article 15 - Visite des lieux

Le preneur devra laisser le bailleur, ses représentants ou son architecte et tous entrepreneurs et ouvriers, pénétrer dans les lieux loués pour visiter, réparer et entretenir l'immeuble.

Dans les 3 mois qui précéderont l'expiration du bail le preneur devra laisser visiter les lieux loués par toute personne munie de l'autorisation du bailleur. Le même droit de visite et d'affichage existera en tout temps en cas de vente des locaux loués.

• Article 16 - Interruption dans les services collectifs

Le bailleur ne pourra être rendu responsable des irrégularités ou interruptions dans le service des eaux, du téléphone, de l'électricité ou dans tout autre service collectif analogue extérieur à l'immeuble, le bailleur n'étant pas tenu, au surplus de prévenir le preneur des interruptions.

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées	Maison du Canton - Place d'Astarac - 65190 TOURNAY
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2017	☎ 05.62.35.24.23 - 📠 05.62.35.25.33
065-200070803-20171213-DE_2017_139-DE	



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS

- **Article 17 - Restitution des locaux**

A l'occasion de l'expiration du bail, le preneur devra prévenir le bailleur de la date de son déménagement un mois à l'avance afin de permettre au bailleur de faire à l'administration fiscale les déclarations voulues.
Il devra rendre les clés le jour de son déménagement même si ce dernier a lieu avant l'expiration du bail en cours.

- **Article 18 - Tolérances**

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions du présent bail ne pourra jamais, qu'elle qu'elle ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou une suppression des clauses et conditions.

- **Article 19 - Charges – Prestations - Taxes**

Le preneur fera son affaire des taxes municipales d'enlèvement des ordures ménagères (y compris acquisition éventuelle de conteneur approprié) ou remboursera au bailleur, si ce dernier était amené à en assumer la charge.

- **Article 20 - Impôts et taxes**

Indépendamment des remboursements qu'il aura à effectuer au bailleur, le preneur devra payer tous impôts, contributions, ou taxes lui incombant et dont le bailleur pourrait être responsable à un titre quelconque et il devra en justifier à toute réquisition du bailleur, notamment à l'expiration du bail avant tout déménagement.

- **Article 21 - Cession et sous location**

Il est interdit à l'occupant de céder son bail de sous louer, de consentir une location gérance de son fonds de commerce ou de prêter les lieux loués, même temporairement, en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit gratuitement ou au contraire contre rémunération, sauf accord expresse du bailleur.

Toute cession ou apport consenti en violation des conditions précédentes sera nulle à l'égard du propriétaire et entraînera de plein droit, si bon lui semble, la résolution du contrat dans les conditions et avec les conséquences prévues à la close résolutoire et sans préjudice de tous dommages intérêts.

- **Article 22 - Abonnements**

L'occupant fera affaire personnelle de tous abonnements d'eau, de gaz, l'électricité, de téléphone et de tout autre service collectif analogue qui seront à sa charge.

La responsabilité du propriétaire ne pourra, en aucun cas, être recherchée en cas d'irrégularité ou d'interruption dans ses services collectifs.

- **Article 23 - Indemnités d'occupation**

La présente convention d'occupation précaire est consentie et acceptée moyennant une indemnité mensuelle de 210,00 € H.T. soit 252,00 € TTC que l'occupant s'engage à payer d'avance le 1er de chaque mois.

Le montant de la présente convention ci-dessous est soumis à l'achat d'une parcelle à la communauté de communes des coteaux du val d'Arros dans le cadre d'installation de son entreprise. Si l'entreprise MAZAUD n'aura pas signé d'acte de vente au plus tard, le 30 Juin 2018, l'indemnité mensuelle serait alors portée à 900 € HT.

- **Article 24 - Clause résolutoire**

A défaut de paiement intégral à son échéance exacte d'un seul terme de l'indemnité d'occupation (y compris les charges et autres sommes accessoires), ou d'exécution d'une des clauses ou conditions de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit si bon semble au propriétaire un mois après un commandement de payer l'indemnité d'occupation resté sans effet, ou après une sommation d'exécuter demeurée infructueuse, d'avoir à exécuter la présente clause sans qu'il y ait besoin de faire ordonner cette résiliation en justice ni de remplir aucune autre formalité. Une simple notification recommandée avec demande d'avis de réception vaudra commandement et sommation de payer ou d'exécuter.

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées	Maison du Canton - Place d'Astarac - 65190 TOURNAY
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2017	☎ 05.62.35.24.23 - 📠 05.62.35.25.33
065-200070803-20171213-DE_2017_139-DE	



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS

- **Article 25 - Clauses résolutoires**

A défaut par le preneur de se conformer aux conditions du présent bail.

Le dit bail sera, si bon semble à la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros, résilié de plein droit et sans aucune formation judiciaire 15 jours après une simple mise en demeure.

Dans le cas où le preneur se refuserait à évacuer les lieux, son expulsion pourrait avoir lieu sans délai sur une simple ordonnance de référé rendue par monsieur le président du tribunal de grande instance de Tarbes avec exécution provisoire, nonobstant appel.

En cas de résolution du dit bail pour faute du preneur, la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros conservera à titre de dommages et intérêts, le loyer versé par le preneur. Ceci n'exclut nullement que le bailleur puisse saisir la justice pour obtenir des dommages et intérêts en réparation complémentaire si cela s'avère nécessaire.

- **Article 26 - Clause de non concurrence**

Le propriétaire s'interdit pendant toute la durée des présentes d'exercer directement ou indirectement une activité concurrente à celle exercée par l'occupant dans le même ensemble immobilier il s'interdit dans les mêmes conditions de louer à un tiers des locaux pour l'exercice d'une activité similaire ou identique .

- **Article 27 - Les frais**

Les frais, honoraires et droits liés à la rédaction des présentes et tous frais qui seront la suite ou la conséquence des présentes sont à la charge de l'occupant qui s'y oblige.

- **Article 28 – Autorisation d'exploiter**

Le preneur fera sienne des autorisations d'exploiter le local.

- **Article 29 - Attribution de compétence**

Le tribunal de grande instance de Tarbes est seul compétent pour connaître des litiges qui pourraient s'élever entre les parties relevant de l'interprétation de l'application ou de l'exécution de la présente convention en autant exemplaires qu'il y a de parties intéressées.

- **Article 30 - Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites ainsi que de la notification de tous actes, l'occupant fait élection de domicile dans les locaux loués et le propriétaire à son domicile.

Fait à Tournay, le

Le Preneur :

Le Bailleur :

*Le Président,
Communauté de communes des coteaux du val d'Arros*

Christian ALEGRET

Etabli en double exemplaire.

RF Préfecture des Hautes-Pyrénées	Maison du Canton - Place d'Astarac - 65190 TOURNAY
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2017	☎ 05.62.35.24.23 - 📠 05.62.35.25.33
065-200070803-20171213-DE, 2017_139-DE	